



RCS : LISIEUX

Code greffe : 1407

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LISIEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 40033

Numéro SIREN : 475 750 337

Nom ou dénomination : SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2016 sous le numéro de dépôt 361

Dépôt 2016 / A / 361

SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

du 22/02/2016

Société Anonyme au capital de 4 830 188 €

Siège social : 2 Rue Edmond Blanc – 14800 DEAUVILLE

R.C.S. LISIEUX 475 750 337

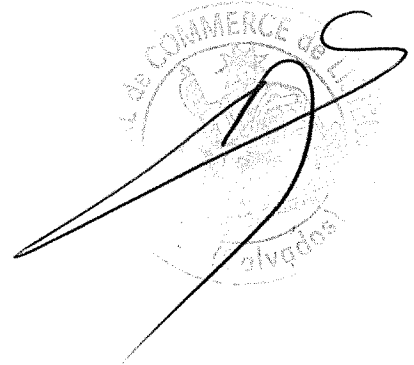
Et

LB TRAITEUR

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 35 Boulevard des Capucines - 75002 PARIS

R.C.S PARIS 438 702 458



PROJET DE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

9 février 2016

3/21

**PROJET DE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF
SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE- LB TRAITEUR**

ENTRE :

SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE, société anonyme au capital de 4 830 188 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lisieux sous le numéro 475 750 337, dont le siège social est situé 2 rue Edmond Blanc 14800 Deauville,

Représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Dominique Desseigne, habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du conseil d'administration en date du 9 février 2016,

Ci-après dénommée « SHCD » ou la « Société Apporteuse »

D'UNE PART

ET :

LB Traiteur, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 438 702 458, dont le siège social est 35 Boulevard des Capucines - 75002 PARIS,

Représentée par son Président, Monsieur Rémy Papoz, spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 9 février 2016,

Ci-après dénommée « LB Traiteur » ou la « Société Bénéficiaire »

D'AUTRE PART

Ci-après dénommées ensemble « les Parties »

LESQUELS ONT EXPOSE CE QUI SUIT :

1) SHCD est une société qui a pour objet :

- L'administration, la gestion et l'exploitation, par tous moyens, du Casino de Deauville et de tous casinos, hôtels, restaurants, bars, discothèques, golf, tennis et, d'une manière générale, de tous établissements ou complexes hôteliers, sportifs ou touristiques,
- L'exploitation de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, la production et la diffusion de spectacles vivants,
- La participation de la société par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à ces objets par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, d'apports, de fusion ou autrement,
- Et, d'une manière générale, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles ou commerciales, se rattachant directement ou indirectement à ces objets ou à

tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles de faciliter le développement de la société.

Dans ce contexte, SHCD a développé une activité de traiteur et de restauration par la création d'un laboratoire situé rd 579 Zone Industrielle de Launay 14130 Pont-l'Evêque.

2) LB Traiteur a pour objet :

- l'exploitation de toutes activités de traiteur et restauration ;
- l'acquisition ou la prise à bail de tous immeubles, fonds de commerce, nécessaires à ces activités ;
- la participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières (notamment construction, transaction immobilière de toute nature), pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

3) Liens entre les deux Sociétés

La société LB Traiteur est détenue à 100 % par SHCD.

4) Opération envisagée – Motifs et buts

L'établissement Lucien Barrière Traiteur (ci-après dénommé LBER) constitue une branche complète et autonome d'activité.

Cet établissement fait partie de la SA Société des Hôtels et du Casino de Deauville.

L'objectif qui est souhaité par les opérationnels serait de transférer les actifs et les salariés de LBER dans une société juridique indépendante détenue à 100 % par la SA Société des Hôtels et du Casino de Deauville.

Les principaux objectifs attendus sont :

- La stratégie de LBER a évolué et désormais il ne s'agit plus de la cuisine centrale de Deauville mais d'un fournisseur qui a vocation à commercialiser des produits pour l'ensemble des filiales du Groupe Lucien Barrière.
- Donner plus d'autonomie à l'établissement Lucien Barrière Traiteur en lui permettant de prendre ses propres décisions pour la conduite de l'activité.
- Ne pas faire supporter / profiter à la SHCD les résultats de LBER (dont le budget sera annuellement fixé à l'équilibre).

PROJET DE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Article 1 : APPORT PARTIEL D'ACTIF

SHCD fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit, et sous les conditions suspensives visées ci-après à l'article 7, à LB Traiteur, qui accepte, sous les mêmes conditions suspensives, de toute propriété des biens, droits et obligations constituant la branche d'activité apportée constituée des éléments d'actif et de passif ci-après décrits, tels que lesdits biens existaient au 31 octobre 2015, avec les résultats actifs et passifs des opérations faites entre le 31 octobre 2015 et la date de réalisation définitive de l'apport partiel d'actif.

L'apport ne concernant que la branche d'activité apportée, il est précisé en tant que de besoin que tous les autres éléments d'actifs et de passifs de SHCD ne se rapportant pas directement et exclusivement à l'activité apportée, notamment les éléments relatifs aux services administratifs communs à l'ensemble des activités de SHCD, ne feront pas partie de l'apport. En revanche, ces services vont continuer à être fournis à la fois par la SHCD mais aussi par Groupe Lucien Barrière et par le GIE LB Services au travers de contrat de prestations de services qui seront signés concomitamment à l'apport.

Il est rappelé que la branche d'activité apportée comprend l'ensemble des éléments constituant une branche complète d'activité au sens de l'article 210 B du Code Général des Impôts.

1.1. ACTIF APPORTE

L'actif de la branche d'activité apportée, comprenait au 31 octobre 2015, dont le détail figure en annexe 1, les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués à leur valeur nette comptable (en euros):

1.1.1 ACTIF IMMOBILISE

Pas d'actifs incorporels transférés dans le cadre de l'opération

1. Les terrains sont apportés pour une valeur brute de 80 681,24€ et des amortissements pour 5 702,58€, soit une valeur nette de 74 978,66 €
2. Les constructions sont apportées pour une valeur brute de 2 403 179,69€ et des amortissements pour 1 116 252,30 €, soit une valeur nette de: 1 286 927,39 €

Les biens immobiliers ci-dessus mentionnés sont décrits à l'annexe 1 bis ci-jointe.

Il est expressément convenu que les biens apportés comportent d'une façon générale l'ensemble des biens immobiliers appartenant à SHCD situés sur la commune de PONT L'EVEQUE.

3. Les installations techniques sont apportées pour une valeur brute de 1 146 348,59€ et des amortissements pour 972 494,49 €, soit une valeur nette de: 173 854,10 €
4. Les autres immobilisations corporelles sont apportées pour une valeur brute de 31 202,15€ et des amortissements pour 28 416,64 €, soit une valeur nette de: 2 785,51 €
5. Les autres immobilisations financières sont apportées pour une valeur brute de 8 724,86 € sans amortissements ni provisions.

1.1.2 ACTIF CIRCULANT ET TRESORERIE

1. Les matières premières sont apportées pour : 620 170,01 €
2. Les marchandises pour : 0 €
3. les avances et acomptes pour : 0 €
4. les comptes clients TTC pour : 414 673,38 €
- 5 Les Autres créances pour : 597 778,51 €
6. Les charges constatées d'avance pour : 0 €
7. et les Disponibilités pour : 700 000 €

SOIT UN TOTAL ACTIF APORTE DE : 3 879 892,42 €

ORIGINE DE PROPRIETE

L'origine de propriété des biens immobiliers apportés sera relatée dans l'acte de dépôt du Traité d'apport au rang des minutes de l'Office notarial Thibierge et Associés, 9 rue d'Astorg 75008 Paris.

1.2. PASSIF PRIS EN CHARGE

Le passif au 31 octobre 2015 de la branche d'activité apportée dont le Bénéficiaire deviendra débiteur pour la totalité lors de la réalisation définitive de l'apport, dont le détail figure en annexe 1, est ci-après désigné et évalué à sa valeur nette comptable (en euros) :

1. Avances et acomptes reçus sur commandes : 0 €
2. Dettes fournisseurs TTC : 975 780,69 €
3. Dettes fiscales et sociales : 625 888,22 €
4. Dettes sur immobilisations : 0 €
5. Autres dettes : 0 €
6. Produits constatés d'avance : 0 €
7. Provisions pour risques et charges : 34 455,00 €

Il est précisé que les créances et dettes de TVA ne sont pas transférées et demeurent à la charge de SHCD.

SOIT UN PASSIF PRIS EN CHARGE DE : 1 636 123,91 €

1.3. ACTIF NET

La valeur nette comptable de l'actif s'élevant à : 3 879 892.42 euros

La valeur nette comptable du passif s'élevant à : 1 636 123,91 euros

Il en résulte que l'actif net comptable de la société s'élevait à 2 243 768 euros (étant précisé qu'il s'agit d'un montant arrondi) au 31 octobre 2015.

Ci-après la « Branche d'Activité Apportée »

Article 2 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'y a pas d'engagements hors bilan.

Article 3 : ARRETE DES COMPTES

3.1. COMPTES SERVANT DE BASE A L'APPORT

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2015 de la société SHCD arrêté par le conseil d'administration du 5 janvier 2016, seront soumis à l'approbation de son assemblée générale le 17 mars 2016, ont servi de base à l'établissement des termes et conditions du présent projet d'apport partiel d'actif, étant précisé qu'au 31 octobre 2015, LB Traiteur n'avait pas eu d'activité.

3.2 METHODE D'EVALUATION

En application de la réglementation comptable (PCG art.720-1 et 740-1 issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014), les éléments d'actif et de passif de la branche autonome d'activité sont apportés à leur valeur nette comptable, dans la mesure où SHCD détient 100 % du capital de LB Traiteur.

Article 4: REMUNERATION DE L'APPORT

La valeur nette des biens et droits apportés s'élève à 2 243 768 euros.

En contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués à LB Traiteur, il sera attribué à SHCD 2 124 740 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune émise au prix de souscription par action (prime d'apport incluse) égal au rapport entre 2 243 768 euros et 2 124 740 actions, soit une prime d'apport d'un montant total de 119 028 € sur laquelle seront prélevés les montants nécessaires à la reconstitution des amortissements dérogatoires dans la société bénéficiaire

Ces actions nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} novembre 2015.

Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt en sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Les Parties précisent que la détermination de la rémunération de l'apport sur la base des valeurs nettes comptables comme prévue ci-dessus répond aux exigences de l'instruction fiscale BOI-IS-FUS-30-20-20120912, n°40, dans la mesure où :

- les actions de la Bénéficiaire reçues par l'Apporteuse en rémunération de l'apport représenteront *in fine*, au moins 99% du capital de la Bénéficiaire à l'issue de l'Apport ;
- la participation détenue par l'Apporteuse dans la Bénéficiaire représentera 100% du capital de la Bénéficiaire à l'issue de l'Apport ;
- toutes les actions de la Bénéficiaire à l'issue de l'apport présenteront les mêmes caractéristiques.

Article 5 : PROPRIETE - JOUISSANCE - CONDITIONS DE L'APPORT

5.1 PROPRIETE - JOUISSANCE

La Société Bénéficiaire sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la décision de l'associé unique de cette société qui approuvera le présent projet de traité d'apport. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement, fiscalement et comptablement, du 1^{er} novembre 2015.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société Apporteuse, depuis le 1^{er} novembre 2015 jusqu'au jour de la réalisation de l'apport, seront considérées comme l'ayant été par la Société Bénéficiaire.

Enfin, la Société Bénéficiaire sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Apporteuse, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférentes à la branche d'activité apportée incombent à la Société Bénéficiaire, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme ceux tenant lieu de ceux existants au 31 octobre 2015.

5.2 CHARGES ET CONDITIONS

1) LB TRAITEUR prendra les biens et droits à elle apportés avec tous les éléments corporels, en ce compris les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera, à la date de la réalisation de l'apport, sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et tous abonnements quelconques.

Elle sera donc subrogée dans le bénéfice et les charges des contrats, baux, marchés, engagements et conventions se rapportant à la branche d'activité apportée. Elle sera tenue des engagements pris par la Société Apporteuse envers des tiers dans le cadre de contrats de fournitures ou autres contrats, pour le bénéfice ou la charge de l'activité apportée.

3) La Société Apporteuse s'oblige à obtenir préalablement à la date de réalisation de l'apport toutes autorisations et signatures qui seraient nécessaires à l'effet d'assurer, sans restriction ni réserve, la transmission à la Société Bénéficiaire du bénéfice des contrats dont le transfert est soumis à un accord ou un agrément compris dans la branche d'activité apportée.

4) Elle sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Apporteuse.

5) Elle supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, droits, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objets des apports ci-dessus, à l'exception des créances de TVA qui demeurent à la charge de SHCD.

6) Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

7) Dans le cadre de la politique du Groupe Lucien Barrière en matière d'assurance, la Société Bénéficiaire sera bénéficiaire, à compter de la date de réalisation définitive du présent projet d'apport, des dispositions des polices d'assurance, tant de responsabilité civile, que de dommages aux biens de toute nature, de pertes d'exploitation consécutives et autres risques relatifs aux biens et droits apportés.

8) Elle sera tenue à l'acquit de la totalité du passif grevant les apports de SHCD, tel qu'il est indiqué aux présentes, dans les termes et conditions où il est, ou deviendra, exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exclusion de toutes les conditions d'actes ou de titres de créances pouvant exister, comme la Société Apporteuse est tenue de le faire elle-même.

Il est ici précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société SHCD au 31 octobre 2015, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Toutefois, la société SHCD prendra à sa charge les passifs de la Branche d'Activité Apportée ayant une cause antérieure au 31 octobre 2015 mais qui ne se révéleraient qu'après cette date.

9) Elle sera substituée à la Société Apporteuse dans les litiges et dans les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, devant toutes juridictions dans la mesure où ils concernent les biens et droits apportés.

10) Conformément à la loi, les contrats de travail en cours avec les membres du personnel de SHCD, affectés à l'exploitation de la Branche d'Activité Apportée, se poursuivront avec la Société Bénéficiaire qui se substituera purement et simplement à la Société Apporteuse, conformément à l'article 1224-1 du Code du travail, du seul fait de la réalisation du présent apport partiel d'actif dans le bénéfice et la charge des contrats de travail des salariés transférés.

En conséquence, la société bénéficiaire devra satisfaire, au lieu et place de la Société Apporteuse, à toutes les obligations de caractère social incombant à celle-ci, à l'égard du personnel dont il s'agit, et plus généralement de tout personnel ayant été en activité et affecté à l'exploitation de la branche d'activité apportée.

La société bénéficiaire exécutera, à compter de la date de réalisation de l'apport, toutes les charges et obligations concernant le personnel ainsi transféré au sein de la société bénéficiaire dans le cadre du présent apport.

Elle se trouvera subrogée dans les droits et obligations que la société apporteuse tenait des contrats de travail la liant aux dits salariés. En particulier, la société bénéficiaire assumera la charge des retraites spécifiques qui sont ou seront servies aux membres du personnel ayant eu sa dernière activité dans une exploitation ou un site partie de la branche d'activité apportée ou repris par ladite société bénéficiaire, après leur mise ou leur départ à la retraite, ainsi que la charge des autres indemnités, primes etc, à verser au personnel transféré à son service à la date de réalisation définitive du présent projet d'apport partiel d'actif, en raison de son statut actuel.

11) Les apports immobiliers qui précèdent seront publiés aux Bureaux des Hypothèques compétents et aux frais de la société bénéficiaire, de la manière et dans les délais légaux.

Si, lors de l'accomplissement de cette formalité ou postérieurement, dans les délais légaux pour l'inscription des privilèges immobiliers spéciaux, il se révélait des inscriptions grevant les immeubles apportés, du chef de la société apporteuse ou des précédents propriétaires, la société apporteuse devra en rapporter les mainlevées avant le 31 octobre 2016 et fournir ultérieurement les certificats de radiation correspondants, le tout aux frais de la Société Apporteuse et à première réquisition de la Société Bénéficiaire.

12) Le transfert à la Société Bénéficiaire de la propriété des immeubles figurant dans le présent projet d'apport qui seraient compris dans un périmètre soumis à l'exercice d'un droit de préemption quelconque est subordonné au non exercice par le bénéficiaire de son droit de préemption prévu par la loi.

Au cas où le bénéficiaire du droit de préemption exercerait son droit dans les délais légaux, l'apport se trouvera rétroactivement porter sur une somme d'argent égale à la valeur d'apport de l'immobilisation préemptée.

Au cas où il n'exercerait pas son droit dans les délais légaux ou notifierait son intention d'y renoncer, l'apport se trouvera définitivement porter sur la propriété des immeubles. L'effet de l'apport d'actif ne sera donc pas suspendu à l'exercice par le bénéficiaire de son droit de préemption mais suivant le cas, le bien apporté se trouvera rétroactivement être, soit sur les immeubles eux-mêmes, soit une somme d'argent égale à la valeur d'apport de l'immobilisation concernée.

13) La Société Apporteuse devra, à première réquisition de la Société Bénéficiaire, faire établir tous actes complémentaires modificatifs, réitératifs ou confirmatifs du présent projet d'apport partiel d'actif et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires pour faire opérer la transmission régulière des biens et droits apportés. Elle devra également remettre tous titres et pièces en sa possession, en particulier tous titres de propriété, concernant les biens et droits apportés.

Aux fins d'opérer la publicité foncière du transfert des biens immobiliers apportés, le présent Traité d'apport, avec la description de ces biens, sera déposé au rang des minutes de l'Office notarial susvisé.

14) La Société Apporteuse sera tenue solidairement avec la Société Bénéficiaire des dettes transférées au titre de la Branche d'Activité Apportée.

Article 6 : DECLARATIONS

- De la Société Apporteuse

SHCD déclare :

- qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires ;
- qu'elle n'est pas actuellement ni n'est susceptible d'être ultérieurement l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice des activités relevant de la Branche d'Activité Apportée ;
- que les biens et droits apportés ne sont grevés d'aucune charge, garantie, hypothèque ou autres sûretés, nantissement ou inscription de privilège de vendeur, étant entendu que si une telle inscription se révélait de son chef, elle devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- que, plus généralement, les biens apportés sont de libre disposition entre ses mains ;

- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat d'apport d'actif et que Monsieur Dominique Desseigne est dûment autorisé à la représenter à cet effet ;
 - qu'elle s'engage à mettre la disposition de LB Traiteur, tous les livres, documents et pièces comptable se rapportant à la Branche d'Activité Apportée ;
 - qu'elle a obtenu ou obtiendra toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens et droits apportés.
- De la Société Bénéficiaire

LB Traiteur déclare :

- qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat d'apport d'actif et que Monsieur Rémy Papoz est dûment autorisé à la représenter à cet effet ;
- que les actions qui seront émises au profit de SHCD en rémunération de ses apports, le seront en pleine propriété et qu'elles seront libres de toute restriction, sûretés, options, gage, nantissement, privilège ou droit quelconque susceptible de restreindre le droit de propriété desdites parts.

Article 7 : CONDITIONS SUSPENSIVES

L'apport de la Branche d'Activité Apportée est soumis aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de l'apport partiel d'actif par l'Assemblée Générale de la Société Apporteuse, au vu des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux apports,
- Approbation de l'apport partiel d'actif par les décisions de l'associé unique de la Société Bénéficiaire, au vu des rapports du Président et du commissaire aux apports, devant décider également l'augmentation corrélative du capital social de 2 124 740 euros et d'une prime d'apport de 119 028 euros et constater sa réalisation et celle de l'apport partiel d'actif.

Le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales réglementaires et statutaires en vigueur.

Si les conditions suspensives visées ci-dessus n'étaient pas intervenues d'ici le 30 avril 2016, le présent projet serait considéré de plein droit comme nul et non avenue sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part et d'autre.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de chacune des assemblées/décisions de l'associé unique des Sociétés.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de l'apport pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Article 8 : DECLARATIONS FISCALES

8.1 IMPOT SUR LES SOCIETES

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, l'apport partiel d'actif prend rétroactivement effet le 1^{er} novembre 2015. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis cette date

par l'exploitation de la Branche d'Activité Apportée, seront englobés dans le résultat imposable de la Société Bénéficiaire des apports.

La Branche d'Activité Apportée constituant une branche complète et autonome d'activité, avec une clientèle et des moyens propres, susceptible de pouvoir fonctionner par ses propres moyens SHCD et LB Traiteur, toutes deux ayant leur siège réel en France et étant imposables à l'impôt sur les sociétés, conviennent, en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, de placer le présent apport partiel d'actif sous le régime spécial prévu à l'article 210 B du Code général des impôts, dont les conditions d'application sont satisfaites. Elles conviennent également de transcrire en comptabilité l'apport sur la base des valeurs nettes comptables, conformément à l'instruction BOI-IS-FUS-30-20-20120912, n° 10 et s..

Pour l'application de l'article 210 B du Code général des impôts, SHCD prend les engagements suivants :

- conserver les titres reçus en rémunération des apports pendant un délai de trois ans à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital de LB Traiteur ;
- calculer, ultérieurement, les plus-values (ou les moins-values) résultant de la cession de ces mêmes titres d'après la valeur qu'avaient les biens apportés, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures ;
- accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du CGI et joindre à sa déclaration de résultat un état de suivi des plus-values conforme aux exigences de l'administration.

De son côté, LB Traiteur prend les engagements suivants :

- Les éléments d'actifs immobilisés apportés étant valorisés à la valeur comptable, LB Traiteur reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société SHCD en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actifs immobilisés et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Apporteuse ;
- LB Traiteur reprendra au passif de son bilan les provisions afférentes à la Branche d'Activité Apportée dont l'imposition a été différée chez SHCD et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'apport ;
- LB Traiteur se substituera à SHCD pour la réintégration des plus-values et/ou des résultats dont l'imposition avait été différée au niveau de SHCD à raison des biens compris dans l'apport ;
- LB Traiteur calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de SHCD ;
- LB Traiteur réintègrera le cas échéant dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, et ce dans les délais et les conditions fixés par l'article 210 A-3 d. du code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables, et imposera immédiatement, le cas échéant, la fraction de la plus-value non encore réintégrée en cas de cession de ces biens ; toutefois, dans la mesure où les biens apportés sont transférés pour leur valeur nette comptable, l'Apport ne devrait dégager aucune plus-value ;
- LB Traiteur inscrira à son bilan les éléments apportés autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de SHCD ou, à défaut,

comprendra dans les résultats de l'exercice de l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de SHCD.

En outre, en tant que de besoin, LB Traiteur s'engage à reprendre à son compte les engagements souscrits le cas échéant par SHCD dans le cadre de précédentes opérations de fusion ou d'apport placées sous le régime fiscal de faveur et effectuées par l'Apporteuse ou faites à son profit, et portant sur les éléments d'actifs, objet du présent Apport.

8.2 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les représentants de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire des apports constatent que l'apport partiel d'actif emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI.

Par conséquent, les apports d'immeubles, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises compris dans la Branche d'Activité Apportée sont dispensés de TVA.

Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Bénéficiaire des apports continuera la personne de la Société Apporteuse notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

Conformément à l'instruction BOI-TVA-DECLA-20-30-20-20120912 n°20, l'Apporteuse et la Bénéficiaire de la transmission d'universalité devront mentionner le montant total hors taxe de l'ensemble des biens transférés ci-dessus décrits sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle l'Apport est réalisé. Ce montant devra être mentionné sur la ligne "Autres opérations non-imposables".

Le cas échéant, la Société Bénéficiaire s'engage également à adresser au service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent acte et dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera éventuellement transféré et s'engage à en fournir la justification comptable.

8.3 ENREGISTREMENT

Au regard des droits d'enregistrement, la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire déclarent que:

- les éléments apportés portent sur une branche complète et autonome d'activité et qu'ils sont rémunérés par l'attribution de droits représentatifs du capital de la Société Bénéficiaire des apports, sans faire l'objet d'un règlement sous une autre forme,
- la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire sont toutes deux passibles de l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire entendent placer le présent apport partiel d'actif sous le régime prévu à l'article 816 du CGI et demandent qu'il soit soumis au droit fixe de 375 €.

En tant que de besoin et à titre subsidiaire, les Parties déclarent que, dans l'hypothèse d'une remise en cause du régime de l'article 816 précité pour quelque cause que ce soit, et dans l'hypothèse dès lors d'un apport à titre onéreux, l'imputation du passif sera effectuée par priorité sur les éléments d'actifs dont le transfert n'est assujéti à aucun droit (dans l'ordre de priorité suivant : disponibilités, créances, stocks, immobilisations financières autres que les titres de participations, et immobilisations corporelles) ou entraîne les droits de mutation les moins élevés.

8.4 Les parties affirment, en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du CGI, que le présent acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et du passif pris en charge.

8.5. AUTRES DISPOSITIONS FISCALES

D'une façon générale, la Bénéficiaire sera purement et simplement subrogée dans l'ensemble des droits et obligations de l'Apporteuse, afférents à l'Activité Apportée, que ce soit en matière d'impôts directs, de TVA, d'enregistrement ou de taxes diverses, notamment salariales.

Article 9 - DISPOSITIONS DIVERSES

9.1 FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, sont à la charge de la Société Bénéficiaire.

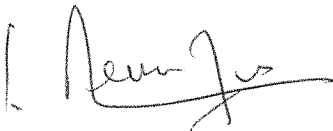
9.2 REMISE DE TITRES

Les titres de propriété, archives, pièces et tous documents relatifs aux biens transmis, seront, si l'apport se réalise, remis à la Société Bénéficiaire.

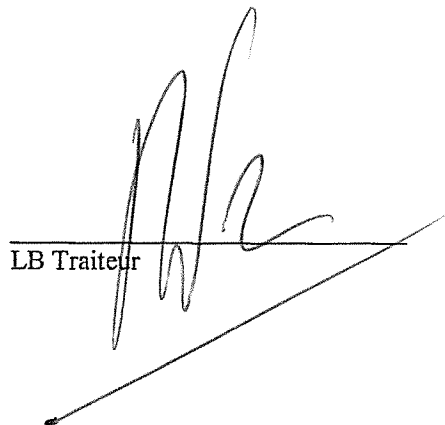
9.3 ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leur siège respectif.

Fait à Paris le 9 février 2016
En 4 exemplaires originaux.



SHCD



LB Traiteur

ANNEXES

Annexe 1 : Bilan d'apport
Détail de l'actif
Passif prise en charge

Annexe 1 bis : Descriptif des biens immobiliers apportés

Annexe 2 : liste des salariés

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a series of loops and a long vertical stroke.

ANNEXE 1 BILAN D'APPORT

En euros	Valeur brute	Amort. et prov.	Valeur nette
Terrains (dont aménagement)	80 681.24	5 702.58	74 978.66
Constructions et installations générales	2 403 179.69	1 116 252.30	1 286 927.39
Installations techniques, matériels et outillages	1 146 348.59	972 494.49	173 854.10
Autres immobilisations corporelles	31 202.15	28 416.64	2 785.51
Immobilisations corporelles	3 661 411.67	2 122 866.01	1 538 545.66
Dépôts et cautionnements versés	8 724.86		8 724.86
Immobilisations financières	8 724.86	0.00	8 724.86
Actif immobilisé	3 670 136.53	2 122 866.01	1 547 270.52
Stocks (matières premières)	620 170.01		620 170.01
Clients et comptes rattachés	414 673.38		414 673.38
Rabais, remises, ristournes à obtenir groupe	512 986.86		512 986.86
Disponibilités	700 000.00		700 000.00
Groupe et associés	67 180.13		67 180.13
Autres comptes débiteurs divers	17 611.52		17 611.52
Total éléments d'actif apportés	6 002 758.43	2 122 866.01	3 879 892.42

En euros	Valeur nette
Provisions pour risques et charges	34 455.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	975 780.69
Dettes fiscales et sociales	625 888.22
Total éléments de passif pris en charge	1 636 123.91

En euros	Valeur nette
Total éléments d'actif apportés	3 879 892.42
Total éléments de passif pris en charge	-1 636 123.91
Actif net estimé au 31/10/2015	2 243 768.50

ANNEXE 1
DETAIL DE L'ACTIF

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

4/11/15 14:02:39		Date : 24/11/15 Heure : 14:02:39 Page : 1										PAGE	
ROJET	Compte Code immo	Désignation 1	STAB	SECTION	Immo Déf.	Valeur Acquis.	Du T Fi P	Cumulé Fiscal	Val. Res. Fiscal	Du T Ec E	Cumulé Eco	MT.amort. dérogatoire	Fournis.
		Désignation 2											
90200300	215400	200200307 FOUR FRINGAND ROTATIF ROT CUISSON SEP E6	DAI	RS12	28/02/02	26157,47	5 L	26157,47	0,00	5 L	26157,47	0,00	GOUVILLE
Total projet TOTAL						26157,47		26157,47	0,00		26157,47	0,00	
90200400	213500	200200222 ELECTRICITE ARMOIRE+TUE 1 PATISSERIE	DAC	EM00	28/02/02	7774,90	10 L	7774,90	0,00	10 L	7774,90	0,00	STEN
Total projet TOTAL						7774,90		7774,90	0,00		7774,90	0,00	
90200600	215400	200200548 ARMOIRE PATISSERIE INOX N ENTREMENTS D4	DAI	RS12	30/07/02	2286,74	5 L	2286,74	0,00	5 L	2286,74	0,00	GOUVILLE
Total projet TOTAL						2286,74		2286,74	0,00		2286,74	0,00	
90300200	215400	200300514 LAVE HAUTIERE RLO 400 PLONGE PATISS ES	DAI	RS12	9/05/03	12972,36	5 L	12972,36	0,00	5 L	12972,36	0,00	GOUVILLE
Total projet TOTAL						12972,36		12972,36	0,00		12972,36	0,00	
90300400	215400	200300511 TOUR REFRIGERE ACTIF GROU ENTREMENTS D4	DAI	RS12	9/05/03	4371,71	5 L	4371,71	0,00	5 L	4371,71	0,00	GOUVILLE
Total projet TOTAL						4371,71		4371,71	0,00		4371,71	0,00	
90300500	215400	200300509 ARMOIRE - 2 PORTILLONS ENTREMENTS D4	DAI	RS12	9/05/03	4560,20	5 L	4560,20	0,00	5 L	4560,20	0,00	GOUVILLE
Total projet TOTAL						4560,20		4560,20	0,00		4560,20	0,00	
90300700	215400	200300510 TOUR REFRIGERE ACTIF GROU ENTREMENTS D4	DAI	RS12	9/05/03	5852,18	5 L	5852,18	0,00	5 L	5852,18	0,00	GOUVILLE
Total projet TOTAL						5852,18		5852,18	0,00		5852,18	0,00	
90300900	215400	200300508 ARMOIRES FRIGO.BONNET S10 ENTREMENTS D4	DAI	RS12	9/05/03	7371,33	5 L	7371,33	0,00	5 L	7371,33	0,00	GOUVILLE
Total projet TOTAL						7371,33		7371,33	0,00		7371,33	0,00	
90301000	215400	200300512 TAMPEREUSE A AIR MATFER C CHOCOLATERIE D6	DAI	RS12	9/05/03	764,40	5 L	764,40	0,00	5 L	764,40	0,00	GOUVILLE
Total projet TOTAL						764,40		764,40	0,00		764,40	0,00	
90301100	215600	200300415 MACONNERIE ENDUIT D3 D4	DAI	EM00	1/04/03	1236,00	10 L	1236,00	0,00	10 L	1236,00	0,00	LAMBERT

4/11/15 14:02:39

ROJET	Compte Code Immo	Désignation 1 Désignation 2	ETAB	SECTION	Immo Déf.	Valeur Acquis.	Du T Fi F	Cumulé Fiscal	Val. Res. Fiscal	Du T Ec E	Cumulé Eco	Val. Res. Eco	MT.amort. dérogatoire	PAGE 2
COULOIR PATISSERIE														
Total projet						1230,00		1230,00	0,00		1230,00	0,00		
TOTAL														
90301201	213500	200300410 POSE PLAQUES PVC SUR MURS	DAC	EX00	1/04/03	1580,00	10 L	1580,00	0,00	10 L	1580,00	0,00		REGSYS
Pâtisserie														
Total projet						1580,00		1580,00	0,00		1580,00	0,00		
TOTAL														
90301300	215400	200300590 TOUR REFRIGERE INOX 3 POR	DAI	RS12	13/06/03	3200,00	5 L	3200,00	0,00	5 L	3200,00	0,00		GOUVILLE
ENTRETIENS D4														
215400	200300591	TOUR REFRIGERE MARBRE 3 P	DAI	RS12	13/06/03	4100,00	5 L	4100,00	0,00	5 L	4100,00	0,00		GOUVILLE
ENTRETIENS D4														
215400	200300592	TOUR REFRIGERE MARBRE 3 P	DAI	RS12	13/06/03	4100,00	5 L	4100,00	0,00	5 L	4100,00	0,00		GOUVILLE
ENTRETIENS D4														
Total projet						11400,00		11400,00	0,00		11400,00	0,00		
TOTAL														
90301400	215400	200300599 TOUR REFRIGERE ACTIF 3 PO	DAI	RS12	13/06/03	3436,39	5 L	3436,39	0,00	5 L	3436,39	0,00		GOUVILLE
ENTRETIENS D4														
Total projet						3436,39		3436,39	0,00		3436,39	0,00		
TOTAL														
90301600	215400	200300646 SCELLEUSE A BARQUETTE	DAI	RS12	22/07/03	3343,45	5 L	3343,45	0,00	5 L	3343,45	0,00		GOUVILLE
ENTRETIENS D4														
Total projet						3343,45		3343,45	0,00		3343,45	0,00		
TOTAL														
90301800	215400	200300648 MACHINE CHANTILLY 10 L EU	DAI	RS12	22/07/03	4573,10	5 L	4573,10	0,00	5 L	4573,10	0,00		GOUVILLE
ENTRETIENS D4														
Total projet						4573,10		4573,10	0,00		4573,10	0,00		
TOTAL														
90302000	215400	200400005 CONSERVATEUR A CHOCOLAT	DAI	RS12	16/12/03	2500,00	5 L	2500,00	0,00	5 L	2500,00	0,00		GOUVILLE
CHOCOLATERIE D6														
Total projet						2500,00		2500,00	0,00		2500,00	0,00		
TOTAL														
90400500	213100	200300502 HONORAIRES DAL PLATE FORM	DAI	RS11	28/11/05	1500,00	10 L	1488,75	11,25	25 L	595,50	904,50	893,25	DAL
PLATE FORME DE PRODUCTION														
Total projet						1500,00		1488,75	11,25		595,50	904,50	893,25	
TOTAL														
90400501	213100	200400084 HONORAIRES INGENIEUR GEOT	DAI	RS11	28/11/05	4000,00	10 L	3970,00	30,00	25 L	1588,00	2412,00	2.382,00	FONDASOL
PLATE FORME DE PRODUCTION														
213100	200400457	HONORAIRES GEOTECHNIQUE	DAI	RS11	28/11/05	4632,60	10 L	4545,97,86	34,74	25 L	1839,33	2793,47	2.758,73	FONDASOL
PLATE FORME DE PRODUCTION														

ROUET	Compte Code Immo	Désignation 1	STRAS	SECTION	Immo Dét.	Valeur Acquis.	Du T Fi F	Cumulé Fiscal	Val. Res. Fiscal	Du T Ec E	Cumulé Eco	Val. Res. Eco	Mt.amort. dérogatoire	Fournis
		Désignation 2												
					Total projet	250.84		124.46	126.38		134.46	126.38	.00	
					TOTAL									
90400508	213100	2006E0012 EXTRACTION DESENFUMAGE	DAI	RS11	28/11/05	110500.00	10 L	109671.25	828.75	15 L	73114.10	37385.82	36.557,07	PASS AIR
	213100	2006E0013 VENTILATION DES LOCAUX	DAI	RS11	28/11/05	75710.00	10 L	75142.18	567.82	15 L	50694.77	25615.23	25.047,41	PASS AIR
	213100	2006E0014 CHAUFFAGE	DAI	RS11	28/11/05	43529.00	10 L	43202.53	326.47	15 L	28801.68	14727.32	14.400,85	PASS AIR
	213100	2006E0015 CHAUDIERE A GAZ	DAI	RS11	28/11/05	16407.00	10 L	16283.95	123.05	15 L	10855.97	5551.03	5.427,98	PASS AIR
	213100	2006E0016 PLATEFORME DE PRODUCTION	DAI	RS11	28/11/05	8779.00	10 L	8713.16	65.84	10 L	8713.16	65.84	.00	PASS AIR
	213100	2006E0017 SANITAIRES	DAI	RS11	28/11/05	136421.00	15 L	90265.22	46155.78	15 L	90265.22	46155.78	.00	PASS AIR
	213100	2006E0017 PLOMBERIE	DAI	RS11	28/11/05									
		PLATEFORME DE PRODUCTION			Total projet	391346.00		343278.29	48067.71		261844.98	129501.02	81.433,31	
					TOTAL									
90400509	213100	2006E0018 VOIRIES ROUTIERES ET PIET	DAI	RS11	28/11/05	97756.46	10 L	97023.29	733.17	10 L	97023.29	733.17	.00	ROUTIERS
	213100	2006E0019 CLOTURES EQUIPEMENT EXTER	DAI	RS11	28/11/05	35564.28	10 L	35297.55	266.73	10 L	35297.55	266.73	.00	ROUTIERE
	213100	2006E0020 TERRASSEM ASSAINISSEM EAU	DAI	RS11	28/11/05	55766.07	20 L	27673.90	28092.17	20 L	27673.90	28092.17	.00	ROUTIERE
	213100	2006E0025 DALLES BETON ALRE BENNE DE	DAI	RS11	28/11/05	5240.00	10 L	5200.70	39.30	10 L	5200.70	39.30	.00	ROUTIERE
		PLATEFORME DE PRODUCTION			Total projet	194326.81		165195.44	29131.37		165195.44	29131.37	.00	
					TOTAL									
90400510	213100	2005E0064 TERRAIN PLATEFORME DE PRO	DAI	RS11		72000.00	0 M	0.00	72000.00	0 M	0.00	72000.00	.00	PIERRE L
		PLATE FORME PRODUCTION			Total projet	72000.00		0.00	72000.00		0.00	72000.00	.00	
					TOTAL									
90400511	213100	2006E0011 PANNEAUX INDUSTRIALISES	DAI	RS11	28/11/05	207655.25	15 L	137398.55	70256.70	15 L	137398.55	70356.70	.00	SOMAFRAC
	213100	2007E00431 PANNEAUX INDUSTRIALISES	DAI	RS11	1/11/06	486.64	15 L	291.97	194.67	15 L	291.97	194.67	.00	SOMAFRAC
					Total projet	208141.89		137690.52	70451.37		137690.52	70451.37	.00	
					TOTAL									
90400512	213100	2006E00003 CHARPENTE METALLIQUE COUV	DAI	RS11	28/11/05	183169.20	50 L	36359.05	146810.15	50 L	36359.05	146810.15	.00	GUERARD
	213100	2006E00004 MENUISERIE ALU METALLERIE	DAI	RS11	28/11/05	58559.00	15 L	38746.53	19812.47	15 L	38746.53	19812.47	.00	GUERARD
		PLATEFORME DE PRODUCTION			Total projet									
					TOTAL	241728.20		75105.58	166622.62		75105.58	166622.62	.00	
90400513	213100	2006E00009 MACONNERIE DEMOLIT.GROSBO	DAI	RS11	28/11/05	478726.54	50 L	95027.21	383699.33	50 L	95027.21	383699.33	.00	SADRIN-R
		PLATE FORME DE PRODUCTION												

4/11/15 14:02:39

PAGE 5

ROJET	Compte Code immo	Désignation 1	ETA	SECTION	Immo Def.	Valeur Acquis.	Du T	F	Cumulé Fiscal	Val. Res. Fiscal	Du T	R	E	Cumulé Eco	Val. Res. Eco	MT.amort. dérogatoire	Fournis.
		Désignation 2															

90400514	213100	200600012	CARREJAGE PAIENCE	DAI	RS11	28/11/05	42603.38	10	L	42283.85	319.53	10	L	42283.85	319.53	383699.33	.00			
PLATEFORME DE PRODUCTION																				
Total projet						478726.54											95027.21	383699.33		
TOTAL						478726.54											95027.21	383699.33		

90400515	213100	2006E0005	ALARME INCENDIE	DAI	RS11	28/11/05	20449.95	10	L	20296.58	153.37	10	L	20296.58	153.37	0.00	MASSELIN			
PLATEFORME DE PRODUCTION																				
213100	2006E0008	ANTI INTRUSION	DAI	RS11	28/11/05	13911.96	10	L	13827.47	104.49	10	L	13827.47	104.49	0.00	MASSELIN				
PLATEFORME DE PRODUCTION																				
213100	2006E0010	PORTIER VIDEO	DAI	RS11	28/11/05	3934.00	10	L	3904.50	29.50	10	L	3904.50	29.50	0.00	MASSELIN				
PLATEFORME DE PRODUCTION																				
213100	2006E0011	ELECTRICITE COUR.FORTS/FA	DAI	RS11	28/11/05	203010.27	15	L	134325.14	68685.13	15	L	134325.14	68685.13	0.00	MASSELIN				
PLATEFORME DE PRODUCTION																				
213500	200700379	ELECTRICITE ALIMENTAT.FOU	DAI	RS11	9/02/07	1800.00	15	L	1047.33	752.67	15	L	1047.33	752.67	0.00	MASSELIN				
ET SAUTEUSES																				
215300	2006E0006	TELEPHONE ET INTERPHONE	DAI	RS11	28/11/05	11223.44	5	L	11223.44	0.00	5	L	11223.44	0.00	0.00	MASSELIN				
BUREAU B3																				
215300	2006E0007	CAMERAS VIDEO EXTERIEUR	DAI	RS11	28/11/05	6643.12	5	L	6643.12	0.00	5	L	6643.12	0.00	0.00	MASSELIN				
ACCES PERSONNEL B2																				
215300	2006E0009	LECTEUR DE BADGES	DAI	RS11	28/11/05	17282.14	5	L	17282.14	0.00	5	L	17282.14	0.00	0.00	MASSELIN				
ACCES PERSONNEL B2																				
Total projet						278274.88											208549.72	69725.16		
TOTAL						278274.88											208549.72	69725.16		

90400517	212000	200600035	INSTALLATION COMPTEUR ELE	DAI	RS11	28/11/05	7774.90	15	L	5144.40	2630.50	15	L	5144.40	2630.50	0.00	EDF GDF			
PLATEFORME DE PRODUCTION																				
212000	200600036	INSTALLATION COMPTEUR GAZ	DAI	RS11	28/11/05	655.50	15	L	433.72	221.78	15	L	433.72	221.78	0.00	EDF GDF				
PLATEFORME DE PRODUCTION																				
218350	200500969	ORDINATEUR + ECRAN	DAI	RS11	28/11/05	812.69	3	L	812.69	0.00	3	L	812.69	0.00	0.00	SCC				
PLATEFORME CHEF CUISINE																				
218350	200500970	ORDINATEUR + ECRAN	DAI	RS11	28/11/05	812.69	3	L	812.69	0.00	3	L	812.69	0.00	0.00	SCC				
PLATEFORME RESPONSABLE LOGISTI																				
218350	200500971	ORDINATEUR + ECRAN	DAI	RS11	28/11/05	812.69	3	L	812.69	0.00	3	L	812.69	0.00	0.00	SCC				
PLATEFORME ASSISTANT LOGISTIOU																				
218350	200500972	ORDINATEUR + ECRAN	DAI	RS11	28/11/05	812.69	3	L	812.69	0.00	3	L	812.69	0.00	0.00	SCC				
PLATEFORME CONTROLE																				
218350	200600037	ORDINATEUR IP CLASSIC II	DAI	RS11	28/11/05	3128.00	3	L	3128.00	0.00	3	L	3128.00	0.00	0.00	TENOVIS				
PLATEFORME DE PRODUCTION																				
Total projet						14809.16											11956.88	2852.28		
TOTAL						14809.16											11956.88	2852.28		

90400518	215400	200600014	EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES	DAI	RS11	28/11/05	150852.00	10	L	149720.61	1131.39	10	L	149720.61	1131.39	0.00	CAEN FRO			
CENTRAL PROD EXTE																				
215400	200700149	POUR MIXTE GAZ FRIGA SCC	DAD	RS00	10/11/06	25649.00	10	L	22877.48	2771.52	10	L	22877.48	2771.52	0.00	CAEN FRO				
CUISINE RYL																				
Total projet						176501.00											172598.09	3902.91		
TOTAL						176501.00											172598.09	3902.91		

14/11/15 14:02:39

ROJET	Compte Code immo	Désignation 1	ETAB	SECTION	Immo Déf.	Valeur Acquis.	Du T F	Cumulé Fiscal	Val. Res. Fiscal	Du T Ec E	Page :	6	Val. Res. Eco	MT.amort. dérogatoire	Fournis.	PAGE
		Désignation 2														
190400519	215400 20060024	MATERIEL EXPLOITATION PC	DAI	RS11	28/11/05	15917,55	5 L	15917,55	0,00	5 L	15917,55		0,00			LANEF
		PREPARATIONS CHAUDES PC														
215400	200600210	PETIT MATERIEL EXPLOITATI	DAI	RS11	28/02/06	3720,00	5 L	3720,00	0,00	5 L	3720,00		0,00			EC CUISI
		PLATEFORME DE PRODUCTION														
215400	200600228	BALANCE COMPTOIR B7756.05	DAI	RS11	28/11/05	513,67	5 L	513,67	0,00	5 L	513,67		0,00			LANEF
		RECEPTION E3														
215400	200600233	RAYONNAGE FERMOSTOCK CF/P	DAI	RS11	28/11/05	5212,06	10 L	5172,97	39,09	10 L	5172,97		39,09			LANEF
		CONGELATEUR PATISS ES														
215400	200600234	LAVE LEGUME CUIVE BASCULAN	DAI	RS11	28/11/05	8141,90	10 L	8080,84	61,06	10 L	8080,84		61,06			LANEF
		PREPARAT PRIM F6														
215400	200600235	EPLUCHEUSE TI 25 PPR03	DAI	RS11	28/11/05	3031,84	10 L	3009,10	22,74	10 L	3009,10		22,74			LANEF
		PREPARAT PRIM F6														
215400	200600236	PETIT MATERIEL EXPLOITAT*	DAI	RS11	28/11/05	7814,18	5 L	7814,18	0,00	5 L	7814,18		0,00			LANEF
		PREPARATIONS PRIMAIRES PPR														
215400	200600238	MATERIEL EXPLOITATION PP	DAI	RS11	28/11/05	9007,60	5 L	9007,60	0,00	5 L	9007,60		0,00			LANEF
		PREPARATIONS POLYVALENTES PP														
215400	200600239	FILMOSCELEUSE AUTO + MAN	DAI	RS11	28/11/05	13807,78	10 L	13704,22	103,56	10 L	13704,22		103,56			LANEF
		PREPARAT FROI C6														
215400	200600240	MATERIEL EXPLOITATION PF	DAI	RS11	28/11/05	11066,16	5 L	11066,16	0,00	5 L	11066,16		0,00			LANEF
		PREPARATION FROIDES LBT PF														
215400	200600241	MATERIEL EXPLOITATION GL	DAI	RS11	28/11/05	1266,66	5 L	1266,66	0,00	5 L	1266,66		0,00			LANEF
		GLACERIE LBT GL														
215400	200600243	MATERIEL EXPLOITATION CH	DAI	RS11	28/11/05	1392,20	5 L	1392,20	0,00	5 L	1392,20		0,00			LANEF
		CHOCOLATERIE														
215400	200600244	MATERIEL EXPLOITATION TO	DAI	RS11	28/11/05	4823,21	5 L	4823,21	0,00	5 L	4823,21		0,00			LANEF
		TOUR LBT TO														
215400	200600246	SURGELATEUR CONGELATEUR E	DAI	RS11	28/11/05	16998,55	10 L	16871,06	127,49	10 L	16871,06		127,49			LANEF
		ENTREMETS D5														
215400	200600248	MARMIITE BAIN MARIE ET05	DAI	RS11	28/11/05	4101,11	10 L	4070,35	30,76	10 L	4070,35		30,76			LANEF
		PREPARAT CHAUDE B5														
215400	200600249	FROID GROUPE FRIGOR.SURGE	DAI	RS11	28/11/05	18148,36	10 L	18012,25	136,11	10 L	18012,25		136,11			LANEF
		ZONE ENTREMETS LBT ET 06/07/08														
215400	200600250	BATTEUR MELANGEUR ET18	DAI	RS11	28/11/05	10461,99	10 L	10383,53	78,46	10 L	10383,53		78,46			LANEF
		ENTREMETS D4														
215400	200600252	MATERIEL EXPLOITATION ET	DAI	RS11	28/11/05	3499,15	5 L	3499,15	0,00	5 L	3499,15		0,00			LANEF
		ZONE ENTREMETS LBT ET														
215400	200600253	POUR ELECTRIQUE SEMI ACCU	DAI	RS11	28/11/05	17402,08	10 L	17271,56	130,52	10 L	17271,56		130,52			LANEF
		CUISSON SEP E6														
215400	200600255	MATERIEL EXPLOITATION CS	DAI	RS11	28/11/05	2004,40	5 L	2004,40	0,00	5 L	2004,40		0,00			LANEF
		CUISSON SEPARÉE LBT CS														
215400	200600256	MATERIEL EXPLOITATION PPT	DAI	RS11	28/11/05	1972,08	5 L	1972,08	0,00	5 L	1972,08		0,00			LANEF
		PLONGE PATISSERIE LBT PPT														
215400	200600258	POUR MIXTE GAZ SELCOOKING	DAI	RS11	28/11/05	46369,68	10 L	46021,91	347,77	10 L	46021,91		347,77			LANEF
		PREPARAT CHAUDE B5														
215400	200600259	CELLULES REFROIDISSEM PC0	DAI	RS11	28/11/05	17226,02	10 L	17096,82	129,20	10 L	17096,82		129,20			LANEF
		PREPARAT CHAUDE B5														
215400	200600260	FILMOSCELEUSE AUTOBACK P	DAI	RS11	28/11/05	10255,07	10 L	10178,16	76,91	10 L	10178,16		76,91			LANEF
		PREPARAT CHAUDE B6														
215400	200600261	TURBO BROEUR PC08	DAI	RS11	28/11/05	2306,58	5 L	2306,58	0,00	5 L	2306,58		0,00			LANEF
		PREPARAT CHAUDE B6														
215400	200600262	MARMIITES BAIN MARIE SAUTE	DAI	RS11	28/11/05	19282,63	10 L	19138,01	144,62	10 L	19138,01		144,62			LANEF
		PREPARAT CHAUDE B6														
215400	200600263	PLANCHA ELECTRIQUE PC15	DAI	RS11	28/11/05	8210,20	10 L	8210,20	62,04	10 L	8210,20		62,04			LANEF
		PREPARAT CHAUDE B6														
215400	200600265	TRANCHEUR AUTO N'VARIENTE	DAI	RS11	28/11/05	3356,94	10 L	3356,94	25,37	10 L	3356,94		25,37			LANEF

14/11/15 14:02:39

PAGE 7

PROJET Compte Code immo Désignation 1 immo Désignation 2

ETAB	SECTION	Immo	Déf.	Valeur	Acquis.	Pi F	Du T	Cumulé	Fiscal	Val. Res.	Val. Res.	Cumulé	Eco	MT. Amort.	Fournis.
DAI	RS11	28/11/05		27252,56	10 L		27048,17	204,39	10 L	27048,17	204,39	27048,17	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		3624,70	5 L		3624,70	0,00	5 L	3624,70	0,00	3624,70	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		2323,86	5 L		2323,86	0,00	5 L	2323,86	0,00	2323,86	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		1351,80	5 L		1351,80	0,00	5 L	1351,80	0,00	1351,80	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		10441,52	10 L		10363,21	78,31	10 L	10363,21	78,31	10363,21	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		1028,54	5 L		1028,54	0,00	5 L	1028,54	0,00	1028,54	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		3834,77	5 L		3834,77	0,00	5 L	3834,77	0,00	3834,77	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		416,42	5 L		416,42	0,00	5 L	416,42	0,00	416,42	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		5118,39	10 L		5080,00	38,39	10 L	5080,00	38,39	5080,00	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		236,80	5 L		236,80	0,00	5 L	236,80	0,00	236,80	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		5615,80	10 L		5573,68	42,12	10 L	5573,68	42,12	5573,68	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		6951,69	5 L		6951,69	0,00	5 L	6951,69	0,00	6951,69	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		4039,25	10 L		4008,96	30,29	10 L	4008,96	30,29	4008,96	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		938,49	5 L		938,49	0,00	5 L	938,49	0,00	938,49	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		4253,00	5 L		4253,00	0,00	5 L	4253,00	0,00	4253,00	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		4200,00	10 L		4168,50	31,50	10 L	4168,50	31,50	4168,50	0,00	LANEF	
DAI	RS11	28/11/05		4341,49	10 L		4308,93	32,56	10 L	4308,93	32,56	4308,93	0,00	LANEF	
DAI	RS11	8/09/06		4440,00	5 L		4440,00	0,00	5 L	4440,00	0,00	4440,00	0,00	EC CUISSI	
Total projet				357806,14			355832,88	1973,26		1973,26		355832,88	0,00		
TOTAL				1526,10	5 L		1526,10	0,00	5 L	1526,10	0,00	1526,10	0,00	LEMOUX	
Total projet				1526,10			1526,10	0,00		0,00		1526,10	0,00		
TOTAL				1875,99	3 L		1875,99	0,00	3 L	1875,99	0,00	1875,99	0,00	AMEC SPT	
Total projet				1875,99			1875,99	0,00		0,00		1875,99	0,00		
TOTAL				9300,00	10 L		9210,25	69,75	10 L	9210,25	69,75	9210,25	0,00	GUTIERRE	

190400521 215400 200600048 SECHE MAINS ELECTRONIQUE WC B3

190400522 215400 200600108 RAYONNAGE CAVE A BORDEAUX CAVE

190400523 215400 200600063 ETHERNET SWITCH MATRIX V2 PLATEFORME DE PRODUCTION

190400524 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400525 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400526 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400527 215400 200600287 MEUBLE REFRIGEREE RP02 SELF B4

190400528 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400529 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400530 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400531 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400532 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400533 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400534 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400535 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400536 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400537 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400538 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400539 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400540 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400541 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400542 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400543 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400544 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400545 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400546 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400547 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400548 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400549 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400550 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400551 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400552 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400553 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400554 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400555 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400556 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400557 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400558 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400559 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400560 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400561 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400562 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400563 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400564 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400565 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400566 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400567 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400568 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400569 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400570 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400571 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400572 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400573 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400574 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400575 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400576 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400577 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400578 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400579 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400580 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400581 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400582 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400583 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400584 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400585 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400586 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400587 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400588 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400589 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400590 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400591 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400592 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400593 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400594 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400595 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400596 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400597 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400598 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400599 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400600 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400601 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400602 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400603 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400604 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400605 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400606 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400607 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400608 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400609 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400610 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400611 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400612 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400613 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400614 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400615 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400616 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400617 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400618 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400619 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400620 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400621 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400622 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400623 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400624 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400625 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400626 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400627 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400628 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400629 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400630 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400631 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400632 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400633 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400634 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190400635 215400 200600282 MATERIEL EXPLOITATION VESTIAIRES SANITAIRES HOMME

190400636 215400 200600283 MATERIEL EXPLOITATION DESTINATION LBT

190400637 215400 200600284 RAYONNAGES PALETTE SH01 CAVE G3

190400638 215400 200600285 CONDENSEUR GFF FROID LBT

190400639 215400 200600286 FEUX VIFS*2 MODULE ROSINO PREPARATION CHAUDE B6

190400640 215400 200600279 MATERIEL EXPLOITATION RP RESTAURATION DU PERSONNEL LBT

190400641 215400 200600281 ARMOIRES FRDTS ENTRETIEN LOCAL DECOR F3

190

1/11/15 14:02:39

PAGE 8

Page : 8

Date : 24/11/15 Heure : 14:02:39

Page : 8

Objet	Compte Code	Désignation 1	EDAB	SECTION	Immo	Immo	Def.	Valeur	Du T	Cumulé	Val. Res.	Du T	Cumulé	Val. Res.	MT. amort.	Fournis.
	immo	Désignation 2						Acquis: Fi F	F	Fiscal	Fiscal	F	Fiscal	Eco	dérogatoire	
390400522	218300	200600068	ARMOIRES A RIDEAUX MARCADE	DAI	RS11	28/11/05		1490,00	10 L	1478,83	11,27	10 L	1478,83	11,17	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600069	ARMOIRES A RIDEAU MARCADE	DAI	RS11	28/11/05			1192,00	10 L	1183,06	8,94	10 L	1183,06	8,94	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600070	ARMOIRE A RIDEAUX MARCADE	DAI	RS11	28/11/05			298,00	10 L	295,77	2,23	10 L	295,77	2,23	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600071	ARMOIRES A RIDEAU MARCADE	DAI	RS11	28/11/05			570,00	10 L	565,73	4,27	10 L	565,73	4,27	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600072	ARMOIRE A RIDEAU MARCADE	DAI	RS11	28/11/05			285,00	10 L	282,86	2,14	10 L	282,86	2,14	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600110	SIEGE EUROSIT KW100 NOIR	DAI	RS11	28/11/05			274,40	10 L	272,34	2,06	10 L	272,34	2,06	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600111	SIEGE EUROSIT KW100 BLEU	DAI	RS11	28/11/05			171,50	10 L	170,21	1,29	10 L	170,21	1,29	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600112	SIEGE EUROSIT KW100 VERT	DAI	RS11	28/11/05			1029,00	10 L	1021,28	7,72	10 L	1021,28	7,72	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600113	SIEGE EUROSIT PMS400 ANTH	DAI	RS11	28/11/05			525,00	10 L	521,06	3,94	10 L	521,06	3,94	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600114	SIEGE EUROSIT KGS600GALAN	DAI	RS11	28/11/05			192,00	10 L	190,56	1,44	10 L	190,56	1,44	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600115	FAUTEUIL VISITEUR NOIRE 9	DAI	RS11	28/11/05			431,25	10 L	428,02	3,23	10 L	428,02	3,23	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600116	FAUTEUIL DIRECTION CURR N	DAI	RS11	28/11/05			891,00	10 L	884,32	6,68	10 L	884,32	6,68	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600117	TABLE REUNION ANTHRACITE	DAI	RS11	28/11/05			433,00	10 L	429,75	3,25	10 L	429,75	3,25	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600118	COFFRE DE RANGEMENT MERIS	DAI	RS11	28/11/05			370,11	10 L	367,33	2,78	10 L	367,33	2,78	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600119	COFFRE DE RANGEMENT NOYER	DAI	RS11	28/11/05			123,37	10 L	122,44	0,93	10 L	122,44	0,93	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600120	COFFRE DE RANGEMENT ERABL	DAI	RS11	28/11/05			616,85	10 L	612,22	4,63	10 L	612,22	4,63	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600121	BUREAU MERISIER 1400*800	DAI	RS11	28/11/05			367,29	10 L	364,54	2,75	10 L	364,54	2,75	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600122	BUREAU NOYER 1400*800	DAI	RS11	28/11/05			122,43	10 L	121,51	0,92	10 L	121,51	0,92	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600123	BUREAU ERABLE 1400*800	DAI	RS11	28/11/05			612,15	10 L	607,56	4,59	10 L	607,56	4,59	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600124	REHAUSSE MERISIER 1200*55	DAI	RS11	28/11/05			94,50	10 L	93,79	0,71	10 L	93,79	0,71	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
218300	200600362	TABLES SIRIRANI GRIS CLAIR	DAI	RS11	28/11/05			170,97	10 L	169,69	1,28	10 L	169,69	1,28	,00	GUTIERRE
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
Total projet								19559,82		19413,12	146,70		19413,12	146,70	,00	
TOTAL								19559,82		19413,12	146,70		19413,12	146,70	,00	
Total projet								26797,27		26596,29	200,98		26596,29	200,98	,00	
TOTAL								26797,27		26596,29	200,98		26596,29	200,98	,00	
390400524	213100	200600105	LEAUX PLAFONDS	DAI	RS11	28/11/05		12000,00	15 L	7940,00	4060,00	15 L	7940,00	4060,00	,00	CONFORT
			PLATEFORME DE PRODUCTION													
213100	200600106	MENTISSERIE INTERIEUR. BOIS	DAI	RS11	28/11/05			5200,00	10 L	5161,00	39,00	10 L	5161,00	39,00	,00	CONFORT
			PLATEFORME DE PRODUCTION													

Signature

24/11/15 14:02:39

Date : 24/11/15 Heure : 14:02:39 Page : 9

PAGE 9

PROJET	Compte Code immo	Désignation 1	ETAB	SECTION	Immo Déf.	Valeur Acquis. FI F	Du T	Cumulé Fiscal	Val. Res. Fiscal	Du T	Cumulé Eco	Val. Res. Eco	MT. Amort. dérogatoire	Fournis.
090400524	213100	200700150 FAUX PLAFOND TX SUPPLEMEN	DAI	RS11	28/11/05	2072,53	15 L	1321,71	750,82	15 L	1321,71	750,82	,00	CONFORT
Total projet														
TOTAL						19272,53		14422,71	4849,82		14422,71	4849,82	,00	
090400525	215400	200600125 MATERIEL DE CUISINE	DAI	RS11	28/11/05	13521,88	5 L	13521,88	0,00	5 L	13521,88	0,00	,00	CHONETTE
PLATEFORME DE PRODUCTION														
215400	200600128	APFUTEUSE ELECTRIQUE A EA	DAI	RS11	28/11/05	443,79	10 L	440,46	3,33	10 L	440,46	3,33	,00	CHONETTE
215400	200600578	PREPARAT POLY F6	DAI	RS11	26/04/06	409,46	5 L	409,46	0,00	5 L	409,46	0,00	,00	CHONETTE
215400	200600796	PREPARAT PRIM F6	DAI	RS11	11/05/06	4514,51	5 L	4514,51	0,00	5 L	4514,51	0,00	,00	CHONETTE
PLATEFORME DE PRODUCTION														
TOTAL						18889,64		18886,31	3,33		18886,31	3,33	,00	
090400526	215530	200600654 UNIFORMES LBT	DAI	RS11	26/01/06	2961,33	5 L	2961,33	0,00	5 L	2961,33	0,00	,00	FABI BRO
PLATEFORME DE PRODUCTION														
TOTAL						2961,33		2961,33	0,00		2961,33	0,00	,00	
090400600	215400	200500004 BATTUEUR MELANGEUR	DAI	RS12	31/12/04	5731,72	5 L	5731,72	0,00	5 L	5731,72	0,00	,00	LANEF
ENTREMETIS ES														
TOTAL						5731,72		5731,72	0,00		5731,72	0,00	,00	
090400700	215400	200500003 PETAIN A AXE OBLIQUE	DAI	RS12	31/12/04	5158,40	5 L	5158,40	0,00	5 L	5158,40	0,00	,00	LANEF
TOUR D6														
TOTAL						5158,40		5158,40	0,00		5158,40	0,00	,00	
090400800	215400	200500002 BATTUEUR MELANGEUR	DAI	RS12	31/12/04	4955,97	5 L	4955,97	0,00	5 L	4955,97	0,00	,00	LANEF
TOUR D6														
TOTAL						4955,97		4955,97	0,00		4955,97	0,00	,00	
090400900	215400	200500006 ARMOIRE DE FERMENTATION	DAI	RS12	31/12/04	3431,25	5 L	3431,25	0,00	5 L	3431,25	0,00	,00	LANEF
CUISSON SEP ES														
TOTAL						3431,25		3431,25	0,00		3431,25	0,00	,00	
090401000	215400	200500014 BATTUEUR MELANGEUR KITCHINA	DAI	RS12	12/11/04	450,44	5 L	450,44	0,00	5 L	450,44	0,00	,00	GOUVILLE
ENTREMETIS DC														
TOTAL						450,44		450,44	0,00		450,44	0,00	,00	

PROJET	Compte Code Immo	Désignation 1	ETAB	SECTION	Immo Déf.	Valeur Acquis.	Du T Fi	T	Cumulé Fiscal	Val. Res. Fiscal	Du T Ec	T	Cumulé Eco	Val. Res. Eco	MT.amort. dérogatoire	PAGE 13
		Désignation 2														
190600200	215400	200600786 HACHOIR SIMPLE COUPE TS8E	DAI	RS11	31/07/06	744,60	5 L	L	744,60	0,00	5 L	L	744,60	0,00	EC CUISI	
		FRANCHISE CS														
					Total projet											
					TOTAL	744,60			744,60	0,00			744,60	0,00		
190600201	215400	200700378 NACELE JIGLOMSP 4,88 MET	DAI	RS11	6/02/07	11000,00	10 L	L	9609,72	1390,28	10 L	L	9609,72	1390,28	NORMANDI	
		CAVE G3														
					Total projet											
					TOTAL	11000,00			9609,72	1390,28			9609,72	1390,28		
190600300	215400	200600421 PLATEFORME MOBILE ALU 12	DAI	RS11	2/12/05	1565,00	10 L	L	1551,52	13,48	10 L	L	1551,52	13,48	FRANKEL	
		PLATEFORME DE PRODUCT* LBT														
					Total projet											
					TOTAL	1565,00			1551,52	13,48			1551,52	13,48		
090600302	215400	200700145 TURBINE A GLACE COMPACTE	DAI	RS11	9/11/06	501,68	5 L	L	501,68	0,00	5 L	L	501,68	0,00	TECHNORES	
		GLACIERIE E4														
215400	200700147	RAYONNAGE FIXE AJOURÉE	DAI	RS11	9/11/06	3115,98	5 L	L	3115,98	0,00	5 L	L	3115,98	0,00	TECHNORES	
		LIAISON CHAUDE B6														
215400	200700148	THERMOMETRE INFRAROUGE	DAI	RS11	9/11/06	100,00	5 L	L	100,00	0,00	5 L	L	100,00	0,00	TECHNORES	
		CUISINE														
					Total projet											
					TOTAL	3717,66			3717,66	0,00			3717,66	0,00		
090600303	215400	200600874 FONTAINE A CHOCOLAT FC 60	DAI	RS11	15/09/06	3450,00	5 L	L	3450,00	0,00	5 L	L	3450,00	0,00	SNVY GOI	
		CHOCOLATERIE D6														
215400	200700678	FONTAINE A CHOCOLAT FC 60	DAI	RS11	15/09/07	3450,00	5 L	L	3450,00	0,00	5 L	L	3450,00	0,00	SNVY GOI	
		CHOCOLATERIE D6														
					Total projet											
					TOTAL	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		
090600400	215400	200700842 MACHINE SOUS VIDE SMMIC	DAI	RS11	14/06/07	5624,00	5 L	L	5624,00	0,00	5 L	L	5624,00	0,00	GOUVILLE	
		FRANCHISE CS														
					Total projet											
					TOTAL	5624,00			5624,00	0,00			5624,00	0,00		
090700100	215400	200800324 SURGELATEUR 2008CG/2 BAL.	DAI	RS11	28/02/08	20691,00	10 L	L	15880,34	4810,66	10 L	L	15880,34	4810,66	MEI	
		PREPARAT FROIDE CS														
					Total projet											
					TOTAL	20691,00			15880,34	4810,66			15880,34	4810,66		
090700200	213600	200800208 HABILLAGE MUR CUISINE EN	DAI	RS11	31/12/07	1851,00	10 L	L	1449,95	401,05	10 L	L	1449,95	401,05	GOUVILLE	
		CUISINE														
215400	200800058	ECHÉLAIRES/GRILLES A PATISS	DAI	RS11	5/12/07	2537,00	5 L	L	2537,00	0,00	5 L	L	2537,00	0,00	GOUVILLE	
		CUISSON SEP E6														
					Total projet											
					TOTAL	4380,00			3986,95	401,05			3986,95	401,05		

5

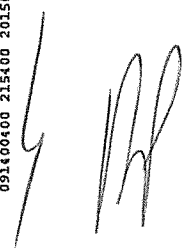
24/11/15		14:02:39		Date : 24/11/15		Heure : 14:02:39		Page : 14		PAGE 14				
PROJET	Compte Code Immo	Désignation 1	ETAB	SECTION	Immo Déf.	Valeur Acquis. Fi	Du T F	Cumulé Fiscal	Val. Res. Fiscal	Val. Res. Eco	Cumulé Eco	MT.amort. dérogatoire	Fournis.	
Désignation 2														
090700201	213500	200800559	EVAPORATEURS REP.DES VIDA	DAI	RS11	17/04/08	2500,00	10 L	1084,72	615,28	15 L	1256,49	628,23	CAEN FRO
	215400	200800129	MICRO ONDE 23L FURNOTEL	DAI	RS11	31/12/07	856,00	5 L	856,00	0,00	5 L	856,00	,00	CAEN FRO
	215400	200800141	PREPARAT FROIDES C6	DAI	RS11	31/12/07	2194,00	5 L	2194,00	0,00	5 L	2194,00	,00	CAEN FRO
CUISSINE CHAUD FROIDE B6-C6														
Total projet						5550,00		4934,72	615,28		4306,49	628,23		
TOTAL														
090700300	215400	200700511	FONTAINE A CHOCOLAT FC 45	DAI	RS11	19/01/07	2392,00	5 L	2392,00	0,00	5 L	2392,00	,00	SAVY GOI
CHOCOLATERIE D6														
	215400	200700512	FONTAINE A CHOCOLAT FC 45	DAI	RS11	19/01/07	2000,00	5 L	2000,00	0,00	5 L	2000,00	,00	SAVY GOI
CHOCOLATERIE D6														
Total projet						4392,00		4392,00	0,00		4392,00	,00		
TOTAL														
090700301	215400	200700713	BALANCES EXA MEX30 - 30KG	DAI	RS11	7/03/07	1400,00	5 L	1400,00	0,00	5 L	1400,00	,00	ORNIPESA
TOUR D6														
Total projet						1400,00		1400,00	0,00		1400,00	,00		
TOTAL														
090700302	213500	200700724	ELECTRICITE SALLS REUNION	DAI	RS11	4/04/07	2945,90	15 L	1684,06	1261,84	15 L	1684,06	,00	MASSELLIN
SALLE REUNION														
Total projet						2945,90		1684,06	1261,84		1684,06	,00		
TOTAL														
090700303	213500	200700725	INST.POMPE RELEVAGE GRUND	DAI	RS11	31/05/07	1700,00	10 L	1430,83	269,17	10 L	1430,83	,00	LESIEUR
VIDE SANITAIRE														
Total projet						1700,00		1430,83	269,17		1430,83	,00		
TOTAL														
090700305	215400	200700920	VIDEOPROJECTEUR SONY VP20	DAI	RS11	1/07/07	650,00	5 L	650,00	0,00	5 L	650,00	,00	GUTIERRE
	215400	200700921	CLIMATISEUR OSCAR SUPER A	DAI	RS11	1/07/07	513,13	5 L	513,13	0,00	5 L	513,13	,00	GUTIERRE
Total projet						1163,13		1163,13	0,00		1163,13	,00		
TOTAL														
090700400	215400	200700640	GRILLADE ACTIER VERS CHEROM	DAI	RS11	23/03/07	4650,00	5 L	4650,00	0,00	5 L	4650,00	,00	LC CUTSI
PREPA FROIDE C6														
Total projet						4650,00		4650,00	0,00		4650,00	,00		
TOTAL														
090700500	215400	200700505	RAYONNAGE AJOURSEE	DAI	RS11	28/03/07	2076,09	10 L	1783,71	292,38	10 L	1783,71	,00	TECNORES
PLATEFORME DE PRODUCTION														
Total projet						2076,09		1783,71	292,38		1783,71	,00		
TOTAL														

24/11/15 14:02:39		Date : 24/11/15		Heure : 14:02:39		Page : 15		PAGE 15					
PROJET	Compte Code Immo	Désignation 1	ETAB	SECTION	Immo Déf.	Valeur Acquis. Fi F	Du T	Cumulé Fiscal	Val. Res. Eco	Val. Res. Eco	MT.amort. dérogatoire	Fournis.	
		Désignation 2											
090700600	215400	200800972 PROT.HAUTE P.GERBEUR FEMW	DAI	RS11	24/09/08	1189,28	5 L	1189,28	0,00	5 L	1189,28	0,00	NORMANDI
Total projet													
TOTAL						1189,28		1189,28	0,00		1189,28	0,00	
090700800	213600	200701139 CLOISON ISOTHERME	DAI	RS11	19/09/07	1706,50	15 L	923,42	783,08	15 L	923,42	783,08	CAEN FRO
		RESERVE LOCAL POISSONNERIE											
215400	200701140	RAYONNAGES CHAMBRE FROIDE	DAI	RS11	19/09/07	2279,60	10 L	1850,28	429,32	10 L	1850,28	429,32	CAEN FRO
		LOCAL POISSON F6											
Total projet													
TOTAL						3986,10		2773,70	1212,40		2773,70	1212,40	0,00
090701000	218350	200700231 ORDI + ECRAN	DAI	RS11	20/11/06	599,54	3 L	599,54	0,00	3 L	599,54	0,00	SOCC
		SPARE CD											
Total projet													
TOTAL						599,54		599,54	0,00		599,54	0,00	0,00
090701001	218350	200700297 KIT PASSERELLES IP21-2	DAI	IN00	10/01/07	1852,00	3 L	1852,00	0,00	3 L	1852,00	0,00	AVAYA TE
		INFO											
Total projet													
TOTAL						1852,00		1852,00	0,00		1852,00	0,00	0,00
090800100	213500	200800550 ELECTR.ALIM.GROUPE SURGEL	DAI	RS11	20/03/08	2800,00	15 L	1421,27	1378,73	15 L	1421,27	1378,73	MASSELIN
		CUISINE											
213500	200800551	ALIMENTATION ELECTRIQUE	DAI	RS11	20/03/08	1350,00	15 L	685,25	664,75	15 L	685,25	664,75	MASSELIN
		FOUR CONNEXION/ORD.DU CHEF											
Total projet													
TOTAL						4150,00		2106,52	2043,48		2106,52	2043,48	0,00
090800101	215400	200800814 ROBOT COUPE CUVE INOX	DAI	RS11	30/07/08	2122,00	5 L	2122,00	0,00	5 L	2122,00	0,00	BONNET
		PREPARAT FROIDE C6											
Total projet													
TOTAL						2122,00		2122,00	0,00		2122,00	0,00	0,00
090800102	215400	200800736 SAUTEUSE VARIO COOKING 31	DAI	RS11	3/07/08	16781,25	10 L	12296,93	4484,32	10 L	12296,93	4484,32	BONNET
		PREPARAT CHAUDE B6											
215400	200800737	FOUR FRIMA PLAQUES A ROTI	DAI	RS11	3/07/08	1371,00	5 L	1371,00	0,00	5 L	1371,00	0,00	BONNET
		PREPARATION CHAUDE B6											
Total projet													
TOTAL						18152,25		13667,93	4484,32		13667,93	4484,32	0,00
090800103	215400	200800802 CONTAINER 40 PIEDS OCCASI	DAI	RS11	15/07/08	2050,00	5 L	2050,00	0,00	5 L	2050,00	0,00	TECHNIC
		QUAI RETOUR											
Total projet													
TOTAL						2050,00		2050,00	0,00		2050,00	0,00	0,00
090800104	215400	200800846 PLACARD INOX SUSPENDU	DAI	RS11	15/08/08	785,00	10 L	563,24	221,76	10 L	563,24	221,76	BONNET

PROJET	Compte Code	Désignation 1	ETAB	SECTION	Immo	Def.	Valeur	Du T	Cumulé	Val. Res.	MT. amort.	Fourmis.
	Immo	Désignation 2					Acquis.	Fi F	Fiscal	ECO	dérogatoire	
090800104	215400	200800847	RAYONNAGE FERMOD GALVASTO	DAI	RS11	28/08/08	1629,00	10 L	1168,81	460,19	10 L	1168,81
		PREPARAT PRIM F6										,00
		RESERVE MEZZANINE										BONNET
Total projet												
		TOTAL					2414,00		1732,05	681,95		1732,05
090800105	215400	200800930	HACHOIR REFRIGERE DADNUX	DAI	RS11	19/08/08	843,25	5 L	843,25	0,00	5 L	843,25
		PREPARAT POLY F6										,00
Total projet												
		TOTAL					843,25		843,25	0,00		843,25
090810000	218350	200800028	IMPRIMANTE LASER P2015DN	DAI	RS11	8/11/07	335,84	3 L	335,84	0,00	3 L	335,84
		LOGISTIQUE LIBER										,00
218350	200800638	PORTABLE HP COMPAQ 2510P	DAI	RS11	6/05/08		1435,52	3 L	1435,52	0,00	3 L	1435,52
		DIRECTEUR										,00
Total projet												
		TOTAL					1771,36		1771,36	0,00		1771,36
091000100	213500	201000184	BATTERIE DE CHAUFFAGES	DAI	RS11	18/06/10	12079,70	10 L	6486,13	5593,57	15 L	4324,07
		LIBER										2.162,06
Total projet												
		TOTAL					12079,70		6486,13	5593,57		4324,07
091000200	218350	201000182	IMPRIMANTE LASER P2055DN	DAI	RS11	28/06/10	319,00	3 L	319,00	0,00	3 L	319,00
		PRODUCTION LIBER SCHNEIDER										,00
Total projet												
		TOTAL					319,00		319,00	0,00		319,00
091005000	215400	201000412	BALANCES SOERRELE S810-GX6	DAI	RS11	22/10/10	1019,50	5 L	1019,50	0,00	5 L	1019,50
		ZONE CUISINE CHAUDE										,00
Total projet												
		TOTAL					1019,50		1019,50	0,00		1019,50
091005100	215400	201000413	CUTTER ROBOT COUPE MODELE	DAI	RS11	22/10/10	4924,00	5 L	4924,00	0,00	5 L	4924,00
		ZONE CUISINE FROIDE										,00
Total projet												
		TOTAL					4924,00		4924,00	0,00		4924,00
091005200	215400	201000414	BLENDER ROBOT COUPE GT 80	DAI	RS11	22/10/10	1275,00	5 L	1275,00	0,00	5 L	1275,00
		ZONE CUISINE FROIDE										,00
Total projet												
		TOTAL					1275,00		1275,00	0,00		1275,00
091005400	215400	201000415	COFFRET ELECTRONIQUE	DAI	RS11	22/10/10	3577,50	5 L	3577,50	0,00	5 L	3577,50
		CHOCOLATERIE PATISSERIE										,00
Total projet												
		TOTAL					3577,50		3577,50	0,00		3577,50

S
BP

24/11/15 14:02:39		Date : 24/11/15 Heure : 14:02:39 Page : 18										PAGE 18		
PROJET	Compte Code immo	Désignation 1	ETAB	SECTION	Immo Def.	Valeur Acquis.	Du Pi F	T Cumulé Fiscal	Val. Res. Fiscal	Du T Eco E	T Cumulé Eco	Val. Res. Eco	MT.amort. dérogatoire	Fournis.
		Désignation 2												
Total projet						3126,23		1149,75	1976,48		1149,75	1976,48	,00	
TOTAL														
091200600	215400	201200528 ECRAN TACT/INPRIM.ETIQUET	DAI	RS11	13/07/12	11984,00	5 L	7909,44	4074,56	5 L	7909,44	4074,56	,00	SKYO
CUISINE-PATISserie														
Total projet						11984,00		7909,44	4074,56		7909,44	4074,56	,00	
TOTAL														
091200700	215400	201200699 CUTTER DE TABLE ROBOT COU	DAI	RS11	10/10/12	1470,00	5 L	899,15	570,85	5 L	899,15	570,85	,00	MBI
Total projet						1470,00		899,15	570,85		899,15	570,85	,00	
TOTAL														
091200800	213500	201200691 COMPRESSEUR/CENTRALE POSI	DAI	RS11	27/09/12	5524,24	15 L	1139,62	4384,62	15 L	1139,62	4384,62	,00	CAEN FRO
ATELIERS FROID														
Total projet						5524,24		1139,62	4384,62		1139,62	4384,62	,00	
TOTAL														
091300100	213500	201300224 BAC A GRAISSES REMPLAC.	DAI	RS11	15/04/13	23497,95	20 L	2989,47	20508,48	25 L	2391,57	21106,38	597,90	EIFPAGE
CUISINE														
Total projet						23497,95		2989,47	20508,48		2391,57	21106,38	597,90	
TOTAL														
091300400	215400	201300677 AUTOLAVEUSE BA 531D	DAI	RS11	9/10/13	5850,00	5 L	2411,50	3438,50	5 L	2411,50	3438,50	,00	HYGIAL
ENTRETIEN														
Total projet						5850,00		2411,50	3438,50		2411,50	3438,50	,00	
TOTAL														
091400100	215400	201400352 MACHINE A CAFE	DAI	RS11	11/12/13	1764,00	5 L	666,40	1097,60	5 L	666,40	1097,60	,00	PELIGN
Total projet						1764,00		666,40	1097,60		666,40	1097,60	,00	
TOTAL														
091400200	215400	201500115 MACHINE A GLAcons	DAI	EM00	1/11/14	3904,10	5 L	780,82	3123,28	5 L	780,82	3123,28	,00	CAEN FRO
Total projet						3904,10		780,82	3123,28		780,82	3123,28	,00	
TOTAL														
091400300	218350	201500141 BATTERIE ONDULEUR+POSE VE	DAI	EM00	10/11/14	2500,00	3 L	845,00	1755,00	3 L	845,00	1755,00	,00	VINCI
Total projet						2500,00		845,00	1755,00		845,00	1755,00	,00	
TOTAL														
091400400	215400	201500116 COUPE LEGUME + DISQUES	DAI	RS11	1/11/14	2279,00	5 L	455,80	1823,20	5 L	455,80	1823,20	,00	CAEN FRA
Total projet						2600,00		845,00	1755,00		845,00	1755,00	,00	
TOTAL														



24/11/15 14:02:39

Date : 24/11/15 Heure : 14:02:39 Page : 20

PAGE 20

PROJET Compte Code immo Désignation 1 immo Désignation 2

091500300 213500 201500403 LONGINES BA SUPPORT 3CONTAINERS STOCKAGE FR

091500400 213600 201500430 PANNEAUX INOX ZONE CUISINE CHAUDE

091500500 215400 201500387 DRESSSEUSE / DOSEUSE DM400 MATERIEL PATISSERIE

091500600 215400 201500401 COCOTTES*37 PLATS*08

091502000 215400 201500473 SOUDEUSES EN L*1

091503000 218350 201500223 ELITEBOOK 840 15-4300 N° SERIE : 5CG5061GH4

091500300 213500 201500403 LONGINES BA SUPPORT 3CONTAINERS STOCKAGE FR

*** F I N D U R A P P O R T ***

MT. AMORT. dérogatoire

Val. Res. Eco

Cumulé Eco

Val. Res. Fiscal

Cumulé Fiscal

Val. Acquis. F

Immo Déf.

ETAB SECTION

DAI

RS11

6/05/15

4060,78

10 L

5748,71

7779,74

1013,29

269,81

7779,74

1013,29

6762,00

EX00

30/04/15

8049,55

15 L

269,81

7779,74

5748,71

7779,74

1013,29

269,81

7779,74

1013,29

6762,00

EX00

30/04/15

8049,55

15 L

269,81

7779,74

3863,38

28732,15

197,40

3094,23

3863,38

10 L

3863,38

RS11

6/05/15

31826,38

5 L

3094,23

28732,15

28732,15

3035,65

326,92

90,81

3035,65

5 L

3035,65

RS11

6/05/15

934,00

5 L

90,81

843,19

36474,37

24150,22

3709,36

2749,78

36474,37

5 L

36474,37

RS11

27/04/15

26900,00

5 L

2749,78

24150,22

24150,22

24150,22

2749,78

2749,78

24150,22

5 L

24150,22

RS11

27/04/15

26900,00

5 L

2749,78

24150,22

24150,22

24150,22

2749,78

2749,78

24150,22

5 L

24150,22

RS11

27/04/15

26900,00

5 L

2749,78

24150,22

3883,71

4306,46

930,81

793,30

3883,71

5 L

3883,71

RS11

13/11/14

4814,52

5 L

930,81

3883,71

4306,46

4306,46

793,30

793,30

4306,46

5 L

4306,46

RS11

21/01/15

5099,76

5 L

793,30

4306,46

8190,17

5280,15

1724,11

417,85

8190,17

5 L

8190,17

RS11

19/06/15

5698,00

5 L

417,85

5280,15

5280,15

5280,15

417,85

417,85

5280,15

5 L

5280,15

RS11

19/06/15

5698,00

5 L

417,85

5280,15

5280,15

5280,15

417,85

417,85

5280,15

5 L

5280,15

RS11

19/06/15

5698,00

5 L

417,85

5280,15

5280,15

5280,15

417,85

417,85

5280,15

5 L

5280,15

RS11

19/06/15

5698,00

5 L

417,85

5280,15

5280,15

5280,15

417,85

417,85

5280,15

5 L

5280,15

RS11

19/06/15

5698,00

5 L

417,85

5280,15

5280,15

5280,15

417,85

417,85

5280,15

5 L

5280,15

RS11

19/06/15

5698,00

5 L

417,85

5280,15

5280,15

5280,15

417,85

417,85

5280,15

5 L

5280,15

RS11

19/06/15

5698,00

5 L

417,85

5280,15

5280,15

5280,15

417,85

417,85

5280,15

5 L

5280,15

RS11

19/06/15

5698,00

5 L

417,85

5280,15

5280,15

5280,15

417,85

417,85

5280,15

5 L

5280,15

RS11

19/06/15

5698,00

5 L

417,85

5280,15

5280,15

5280,15

417,85

417,85

5280,15

5 L

5280,15

RS11

19/06/15

5698,00

5 L

417,85

5280,15

5280,15

5280,15

417,85

417,85

5280,15

5 L

5280,15

RS11

19/06/15

5698,00

5 L

417,85

5280,15

5280,15

5280,15

417,85

417,85

5280,15

5 L

5280,15

RS11

19/06/15

5698,00

5 L

417,85

5280,15

Compte clients 411110

		< 30 jrs	30jrs et plus
BBA	LA BAULE -	4 655.83	1 128.74
BCZ	LA BAULE -	20 243.03	8 654.71
BFA	DINARD - C	3 080.96	3 080.96
BGA	DINARD - G	1 958.24	353.57
BHA	SAINT MALO	3 124.21	881.63
BKA	ROYAN	6 587.15	1 875.22
BOA	BIARRITZ	15 617.38	8 308.05
CAA	MAJESTIC	599.08	599.08
CBA	GRAY D'ALB	589.71	196.57
DBA	TROUVILLE	88 327.16	62 765.00
DCA	OUISTREHAM	8 718.46	3 958.91
DEA	TOULOUSE	35 972.02	30 643.81
DKA	LA ROCHELL	2 339.75	2 339.75
DMZ	ENGHIEN -	40 425.13	11 425.16
DOA	MENTON	12 194.10	3 045.83
EAA	BORDEAUX -	18 738.32	4 272.90
EDA	NIEDERBRON	7 450.23	897.33
EEA	NICE	15 151.22	9 410.80
EFA	CASSIS	3 921.43	2 741.31
EGA	CARRY LE R	6 128.41	3 746.18
EHA	SAINT RAPH	2 298.02	1 112.50
EIA	BESANÇON	4 498.66	676.67
EJA	BENODET	10 705.40	3 311.91
EKA	SAINTE MAX	3 893.24	1 772.71
ELA	CHAMONIX	5 516.93	902.74
EMA	PERROS-GUI	3 487.13	2 095.47
EOA	CARNAC	7 345.31	4 127.50
EPA	DAX	7 980.93	5 146.28
EQA	SABLES D'O	2 825.05	1 681.01
ERA	JONZAC	6 734.98	3 626.08
ESZ	RIBEAUVILL	21 432.47	8 293.32
ETA	BRIANÇON	1 894.56	955.02
EYA	TOUQUET	8 247.86	3 160.67
FCA	LEUCATE	1 600.11	1 600.11
FDZ	SLAT - LIL	16 159.60	4 402.15
FGA	BLOTZHEIM	5 190.87	2 878.63
FTA	Cap d Agd	9 040.44	1 004.01
		414 673.38	201 052.50
			213 620.88

Autres créances

Rabais Remises Ristournes Groupe	512 986.86
Avance paie négative	445.15
CICE	67 180.13
Debiteurs divers	17 166.37
	597 778.51

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

Stock d' Inventaire / Date / Stock / Synthèse

Total

Date Inventaire : 31/10/2015

Stock : CAVE Gratuité

Total Gpe Principal : BOISSONS 0,05

Total Stock : CAVE Gratuité 0,05

Stock : Cave LBER

Total Gpe Principal : BOISSONS 299 697,63

Total Stock : Cave LBER 299 697,63

Stock : Economat Non Consommable LBER

Total Gpe Principal : PRODUITS ENTRETIEN 3 850,31

Total Gpe Principal : USAGE UNIQUE - JETABLE 16 365,90

Total Stock : Economat Non Consommable LBER 20 216,21

Stock : Economat Nourriture LBER

Total Gpe Principal : BOISSONS 147,00

Total Gpe Principal : NOURRITURE 125 143,69

Total Stock : Economat Nourriture LBER 125 290,69

Stock : Production Cuisine LBER

Total Gpe Principal : BOISSONS 1 462,70

Total Gpe Principal : NOURRITURE 145 376,97

Total Stock : Production Cuisine LBER 146 839,67

Stock : Production Patisserie LBER

Total Gpe Principal : BOISSONS 194,21

Total Gpe Principal : NOURRITURE 48 147,92

Total Stock : Production Patisserie LBER 48 342,12

Total Date Inventaire : 31/10/2015

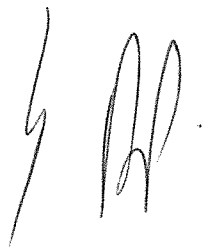
640 386,37

Total Rapport : 640 386,37

① Produits non gérés en stock - 20 216,21

620 170,16

ANNEXE 1
PASSIF PRIS EN CHARGE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by 'AP'.

Étiquettes de lignes	Somme de Total de la facture
ABSCIS CONSTRUCTION	9 659,46
ADA LOCATION	132,72
ADECCO STE	210,00
ADVINI	10 703,52
ALUPLAST ETS	15 911,23
ARMARA	16 547,57
ARTEDIST	1 819,86
BARON PHILIP.DE ROTHSCHILD	6 394,64
BEAUVALLLET RESTAURATION SAS	27 168,52
BLOT ETS	1 447,09
BOLLINGER DIFFUSION	1 232,60
BRAGARD S.A	927,36
CAEN FROID	10 937,68
CAMUT ADRIEN STE	1 127,87
CARNIATO EUROPE	3 171,05
CARTONNAGES DANET BUDELLI FRERE	3 276,00
CENPAC STE NORMANDIE	2 216,59
CERCLE VERT SA	2 176,02
CGA	1 207,26
CHARBONNEAU BENOIT	592,48
CHATEAU DU BREUIL	611,35
CHOCOLATERIE MICHEL CLUIZEL	869,61
CKS OUTSOURCING	4 444,57
COCKTALIS INTERNATIONAL	1 821,48
COLBERT ATMP	1 155,47
COMATEC STE	260,40
COMPAGNIE ALIMENTAIRE	2 299,69
CRVC CHAMPAGNE CASTELNAU	26 635,54
CVBG DOURTHE - KRESSMANN	9 502,56
DAVIGEL SA	17 965,06
DEBRISSE-DULAC & CIE ETS	138,31
DESAUTEL S.A.S	127,26
DIEPPE FRUITS ET LEGUMES	19 640,10
DIVERSEY	2 965,39
ELIVIA VILLERS BOCAGE	13 174,69
FINGAZ	1 306,01
FOISSIER PRODUCE	11 806,35
FOODEX SA	1 721,04
FOURS FRINGAND SAS	220,99
FRANCE BOISSONS BASSE NORMANDIE	7 526,39
FRANCEP	1 478,27
GARAGE DENIS SARL	863,22
GASTRONOMIE SERVICE SAS	2 937,13
GODFROY STE	5 518,58
GOOD EPICES	1 200,60
GOUGEON SOCIETE	14 349,13
HUE ENTREPRISE	3 232,85
INITIAL BTB	2 309,89
INITIAL LINGE	2 485,32
LA CALVADOSIENNE	4 579,18
LA CHABLISIENNE	2 578,49
LA PASSION DES TERROIRS SAS	8 647,20
LABEO-FRANK DUNCOMBE	214,73
LACHETEAU SAS	2 879,00
LE LU	6 542,21
LE PERE JULES	337,82
LEBAILLY SA	34 587,72
LEQUERTIER	899,50
LES DELICES DU PALAIS SALAISON	3 039,43
LES VERGERS ST EUSTACHE	13 518,07
LESIEUR ROUTOUR PLOMBERIE	299,18
LION SALAISONS	790,23
LIXIR SAS	3 313,31
LOUIS SAVEUR STE	1 431,72
LYRECO FRANCE S.A.S	939,78
M R G	4 156,32
MAITRES LAITIERS DISTRIBUTION SA	3 448,42

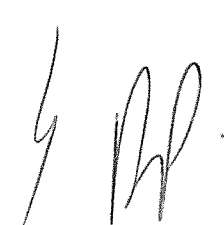
MANUTAN S.A	5 585,28
MARINA SEA FOOD STE	19 894,72
MASSE	2 677,07
MASSELIN	928,80
MINOTERIE DE VITTEFLEUR	706,11
MODULFROID	2 901,26
MOREAU JP SARL	166,20
NATURE SAS	532,99
NDIE GEL DISTRIBUTION STE	16 724,95
NEVA FOOD CHEZ AFL	63 088,69
NORMANDIE CARAMELS	214,23
NORMANDIE MANUTENTION	3 801,77
OMNIPESAGE	411,17
ORANGE LILLE (INTERNET)	2,40
OXSTAL	450,00
OXSTAL SARL	8 680,85
PARAGON TRANSACTION	76,56
PATISFRANCE	21 517,40
PCB CREATION	19 237,94
PELICAN ROUGE	1 022,42
PETIT FORESTIER STE	11 459,55
PICOURT	11 377,80
POLYDRUCK S.A.S (PROSYA)	7 358,37
POMONA	26 009,39
PRODELIS	3 027,08
RELAIS D'OR-MIKO S.A.	8 895,59
RESCASET	1 214,23
REYNAUD STE	12 407,67
RICOH FRANCE	11 606,60
S.P.L.O. SNC	1 997,92
SAGET LA PERRIERE	2 174,40
SAINT MAUR DIFFUSION	590,40
SARL LA CAMBUSE	770,23
SARL SEOMI	4 519,87
SAS PRIME	5 436,00
SATO FRANCE SAS	1 207,25
SAVEUR DAUGE STE	2 005,63
SELECTION DIFFUSION VENTES	383,29
SENS GOURMET	8 541,01
SERIPUB STE	318,72
SILLIKER S.A.S	506,20
SNVC SAS	496,87
SODIBO SN	4 530,59
SODIPRIM STE	3 914,54
SOLIA SARL	360,24
SOREL PLASTIQUES	1 758,34
SORETRAC	1 128,96
SPH GERARD BERTRAND	1 019,52
STE PLG NORMANDIE	9 309,76
STECILE SAS	94,95
SUPPLAY	12 750,80
TAITTINGER C.C.V.C.	1 616,40
TFE-STEF SERVICES POLE OUEST	26 005,43
TITAN CONTAINERS	1 822,43
TOP ATLANTIQUE SARL	8 879,41
TOUCAN VIGNES MONDE	637,92
TRADIMPEX JM THIERCELIN	4 749,69
TRADITION & GOURMANDISES S.A	68 455,77
TRANSGOURMET OPERATIONS	73 866,44
TRANSGOURMET PRESTATIONS	34 017,82
VALRHONA	15 317,17
VEOLIA EAU - S.E.T.D.N.	434,40
VEOLIA PROPLETE	1 140,00
VIA LOCATION CAEN	2 880,00
VINCI FACILITIES	4 770,97
VRANKEN POMMERY MONOPOLE	37 765,18
Total général	975 780,69

Dettes fiscales et sociales

Personnel rem dues	88 745.10
Comité d'entreprise	495.20
Personnel opp salaire	60.84
Prov congés à payer	128 262.74
Prov primes et 13ème mois	72 262.97
Prov autres rémunérations	9 689.39
Prov horaire - modulation	29 246.00
Sécurité sociale	51 796.40
Caisses retr. mut. Prev.	83 243.15
Prov ch CP à payer	53 870.35
Prov ch primes et 13ème mois à payer	30 353.06
Prov ch autres rémunérations	4 069.53
Prov ch horaire - modulation	12 283.00
Handicap	2 667.40
Organic	2 058.00
Sécurité sociale	6 282.00
Apprentissage	10 567.50
Formation continue	16 141.83
Effort construction	13 062.74
CFE	9 899.02
TVTS	832.00

625 888.22

NB : la Convention Collective Nationale applicable sera la convention H.C.R.

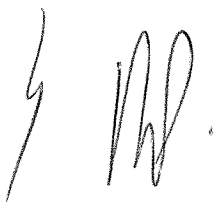


Provisions pour risques et charges

Prov litiges personnel	10 000.00
Prov médailles	22 000.00
Autres prov charges	2 455.00
	34 455.00

La provision pour litiges personnel concerne un salarié qui a lancé une procédure relative à une rupture pour prise d'acte.

La provision pour charges correspond à un solde lié au Plan de Sauvegarde de l'Emploi effectué sur l'exercice

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a series of loops and a final dot.

ANNEXE 1 BIS
DESCRIPTIF SOMMAIRE DES BIENS IMMOBILIERS APPORTES

Sur la Commune de PONT L'EVEQUE (Calvados), les biens immobiliers apportés sont constitués :

- 1- D'une parcelle de terrain non bâtie située dite commune, dans le lotissement dénommé « Parc d'activités de Launay II, s'accédant par une voie nouvelle du lotissement et figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section ZB numéro 289 lieudit « LE LIEU GRIEU » pour une contenance de soixante ares, ci 60 a 00 ca.

Le terrain ci-dessus désigné représente le lot n°11 (1^{ère} tranche) du plan d'intention du lotissement dénommé « Parc d'Activités de Launay II », joint à l'arrêté d'autorisation du 30 décembre 2004, ci-après énoncé.

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

- 2- D'un bâtiment construit sur ledit terrain à usage ayant fait l'objet d'un permis de construire délivré par la Préfecture du Calvados en date du 15 février 2005, autorisant la réalisation d'une plate-forme de production hôtelière.



PREFECTURE DU CALVADOS

Direction Régionale et
Départementale de
l'Agriculture et de la Forêt

Direction Départementale
de l'Agriculture et de la
Forêt du Calvados

Service eau, espace rural
et environnement

ARRETE

autorisant au titre du Code de l'Environnement –
Livre II, Titre I, la construction d'un ouvrage dans
le lit majeur de la Touques pour la réalisation
d'une plate-forme de production de restauration
hôtelière à Pont-l'Evêque

LE PREFET DE LA REGION DE BASSE-NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur dans l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L. 214-1 à L. 214-6,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 93-742 modifié du 29 mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration pris en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement,

VU le décret n° 93-743 modifié du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration pris en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 9 juillet 1993 fixant la répartition des compétences entre les services chargés de la police de l'eau dans le département du Calvados,

VU la demande présentée le 19 octobre 2004 par Monsieur le Directeur Général Délégué de la Société des Hôtels et Casinos de Deauville, visant à obtenir l'autorisation d'effectuer un ouvrage dans le lit majeur de la Touques pour la réalisation d'une plate-forme de production de restauration hôtelière à Pont-l'Evêque.

VU le dossier joint à la demande,

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2004 portant ouverture de l'enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation d'effectuer un ouvrage dans le lit majeur de la Touques pour la réalisation d'une plate-forme de production de restauration hôtelière,

VU les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 novembre au 27 novembre 2004,

VU le rapport et l'avis du commissaire-enquêteur en date du 10 décembre 2004,

VU les avis exprimés par les diverses administrations,

VU le rapport au Conseil Départemental d'Hygiène du département du Calvados de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados en date du 10 janvier 2004,

VU l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène du Calvados en date du 25 janvier 2005,

CONSIDERANT que les conclusions du Conseil Départemental d'Hygiène ont été portées à la connaissance du pétitionnaire et qu'elles n'ont pas fait l'objet de remarque particulière,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados,



Article I – Objet de l'autorisation

Monsieur le Directeur Général Délégué de la Société des Hôtels et Casinos de Deauville est autorisé, dans les conditions du présent arrêté, à effectuer un ouvrage dans le lit majeur de la Touques pour la réalisation d'une plate-forme de production de restauration hôtelière à Pont-l'Evêque.

La parcelle concernée est cadastrée section ZB, numéro 284 à Pont-l'Evêque, d'une surface totale de 6 000 m².

Le projet relève de la rubrique suivante de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 modifié du 29 mars 1993 :

Ouvrage ou opération	Rubriques	Régime
Installations, ouvrages, digues ou remblais, d'une hauteur maximale supérieure à 0,50 m au dessus du niveau du terrain naturel dans le lit majeur d'un cours d'eau. Surface soustraite supérieure ou égale à 1 000 m ² .	2.5.4.	Autorisation

Article II – Construction de l'ouvrage

Le bâtiment aura une surface au sol de 1 618 m². Le plancher fonctionnel sera à la cote + 13,70 m NGF.

Le bâtiment sera implanté parallèlement au sens d'écoulement des eaux.

Les aires de circulation des poids lourds et de stationnement des véhicules légers seront réalisées au niveau du terrain naturel, soit à la cote de + 12,75 / 12,80 m NGF.

Les eaux pluviales des voiries et aires de circulation seront collectées et dirigées vers un débourbeur-déshuileur avant de rejoindre les eaux de toitures et se déverser dans le réseau d'eaux pluviales de la ville de Pont-l'Evêque.

Article III – Mesures relatives au déroulement des travaux

Le rétablissement des écoulements devra être réalisé dès le démarrage du chantier afin de ne pas constituer de barrière éventuelle à la libre circulation des eaux.

La réalisation des travaux ne devra apporter aucune perturbation dans la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel.

Article IV – Délais d'exécution

Il devra être fait usage de la présente autorisation dans un délai de trois ans après sa notification. Le maître d'ouvrage devra informer le service chargé de la police des eaux au moins quinze jours avant le début de ceux-ci.

Article V – Entretien des ouvrages

Le permissionnaire doit constamment entretenir les ouvrages afin de les maintenir en bon état, ils doivent toujours être conformes aux conditions de l'autorisation.

L'accès devra toujours être possible pour exécuter les visites de contrôle et les opérations d'entretien.

Lorsque des travaux seront nécessaires, le pétitionnaire en avisera le service chargé de la police des eaux. Tout changement apporté aux ouvrages susceptible d'en modifier les caractéristiques devra faire l'objet d'une nouvelle réglementation.

Article VI – Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article VII – Validité de l'autorisation

La validité de la présente autorisation durera aussi longtemps que les ouvrages auxquels elle s'applique seront en usage.

Cependant, à la demande du bénéficiaire ou à sa propre initiative, le Préfet peut, après avis du Conseil Départemental d'Hygiène, fixer des prescriptions additionnelles complémentaires au présent arrêté.

En cas d'inobservation des dispositions prévues par le présent arrêté, le permissionnaire sera mis en demeure par le Préfet d'y satisfaire.

Si le bénéfice de la présente autorisation est transmis à une autre personne que celle mentionnée au dossier de demande d'autorisation, le nouveau bénéficiaire doit en faire la déclaration au Préfet dans les trois mois qui suivent la prise en charge des ouvrages.

Article VIII – Fin des travaux

Le permissionnaire transmettra, dans les trois mois qui suivent l'achèvement des travaux au service chargé de la police de l'eau, un descriptif des travaux réalisés et les plans détaillés des ouvrages exécutés.

Article IX – Publication et exécution

Un extrait du présent arrêté énumérant les principales prescriptions auxquelles les installations sont soumises et faisant connaître qu'une copie du dit arrêté déposée aux archives de la mairie de Pont-l'Evêque est à la disposition de tout intéressé, sera affiché à la porte de la mairie pendant une durée minimale d'un mois.

Un avis sera inséré par les soins du Préfet du Calvados et aux frais du permissionnaire, dans deux journaux locaux ou régionaux.

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados, Monsieur le maire de Pont-l'Evêque, Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au permissionnaire et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Calvados.

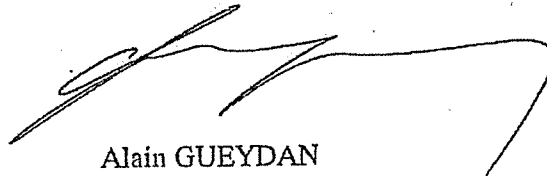
Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général Délégué de la Société des Hôtels et Casinos de Deauville,
- Monsieur le Maire de Pont-l'Evêque,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de Basse-Normandie,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipeement du Calvados,
- Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Calvados.

Fait à CAEN, le

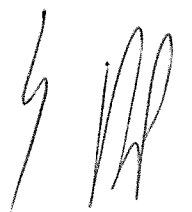
1,5 FEV. 2005

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Absent,
Le Sous Préfet, Directeur de Cabinet



Alain GUEYDAN

ANNEXE 2
Liste des Salaries

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

Nom du salarié	Prénom	Libellé Emploi
BERTIN	PASCAL	Econome
BESNARD	DENIS	Plongeur
BOUTELOUP	CLAUDE	Chauffeur
CANDAVOINE	PATRICK	Patissier
CARDOEN	THOMAS	Commis de cuisine
CHAINAY	ALEXANDRA	Demi chef de partie
CLOVIS SAINT JUST	KATIA	Patissier
COLOMBEL	MICKAEL	Chef patissier
CROSNIER DE BELLAISTRE	FLORENCE	Patissier
CURT	LIONEL	Sous chef de cuisine
DAVID	SOPHIE	Patissier
DEBIEVRE HELLIO	TIMOTHEE	Chef patissier
DELAGREE	QUENTIN	Chauffeur
DELANGLE	JONATHAN	Commis de cuisine
DESCHAMPS	CAMILLE	Commis de cuisine
DESCHAMPS	CHRISTOPHE	Sous chef de cuisine
DORIDOT	THIBAUT	Patissier
DROUET	ROMAIN	Commis de cuisine
DULONG	STEPHANE	Econome
FAVREL	TONY	Patissier
FLAMANT	ADRIEN	Patissier
GAUCHIRAN	PIERRE	Sous chef de cuisine
GAYET	NATHALIE	Chef de partie
GERMAIN	SYLVAIN	Chef de partie
GODARD	CHRISTOPHE	Demi chef de partie
GOSSET	GERARD	Demi chef de partie
GOUSSET	LAURENT	Commis de cuisine
GUESDON	JULIE	Plongeur
GUILLOTIN	ISABELLE	Plongeur
GUTIERREZ PARGA	BAPTISTE	Commis de cuisine
KELLER	FRANCOIS	Commis de cuisine
LEBOUTEILLER	JEAN MARC	Chauffeur
LEMOINE	CATHERINE	Commis de cuisine
LINOT	LUCILE	Commerciale
LOSIO	FABRICE	Econome
MAHIEU	GREGORY	Patissier
MARIE	DJANY	Chef de partie
MARTIN	DAVID	Sous chef de cuisine
MOSQUERA MUNOZ	NATHALIA	Commis de cuisine
MOTHU	JEAN LUC	Directeur
NEEL	MARINE	Patissier
PAPLOREY	JULIE	Chef de partie
PAPOZ	REMY	Directeur
PRESSIGOUT	STEPHANIE	Contrôleur de gestion
QUESNEY	LUDOVIC	Chef de partie
RAFFIN PEYLOZ	CHRISTOPHE	Patissier
RESSENCOURT	REGIS	Patissier
RICCI	REGINE	Resp. exploitation
ROBINE	LAURENT	Commis de cuisine
RODRIGUES	GILBERT	Sous chef de cuisine
RUNETTE	FRANCOIS	Patissier
SAKHAN	SOMALY	Demi chef de partie
THOREL	EVA	Patissier
THOREL	JEAN CHRISTOPHE	Chef de partie
TRAVADON	GILLES	Sous chef patissier
VALLEE	JEAN MICHEL	Econome
VIDAL	FREDERIC	Econome